

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. PIERRE MAGNAN, président**
 M. JACQUES LOCAT, commissaire

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ D'ENTREPOSAGE DES RÉSIDUS
MINIERS ET DES STÉRILES À LA MINE DE FER DU LAC BLOOM**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue 21 octobre 2020 à 19 h
Visioconférence

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 21 OCTOBRE 2020

MOT DU PRÉSIDENT 1

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme LISE CHAREST 4

Mme LOUISE GAGNON..... 9

QUESTIONS DE LA COMMISSION 16

Mme LISE CHAREST 25

QUESTIONS DE LA COMMISSION 30

SUSPENSION

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. UGO LAPOINTE 80

QUESTIONS DE LA COMMISSION 86

M. UGO LAPOINTE 90

MOT DE LA FIN 97

SÉANCE AJOURNÉE AU 22 OCTOBRE 2020 À 13 H

**SÉANCE DU 21 OCTOBRE 2020
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT**

5 **LE PRÉSIDENT :**

Mesdames et messieurs, bonsoir. Bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus miniers et des stériles de la mine de fer du lac Bloom.

10

Le registre est maintenant ouvert et vous pouvez dès maintenant vous y inscrire pour venir soumettre vos questions à la commission, soit en ligne sur notre site Web ou par téléphone au 1 800 463-4732, poste 6. Donc, je répète encore une fois : le 1 800 463-4732, poste 6.

15

Notez que, pour cette séance, je permettrai deux questions par personne, sans préambule, afin de donner l'occasion au plus grand nombre de personnes d'intervenir. La limite du nombre d'inscriptions au registre a été... est maintenue, en fait, à 15 personnes pour cette séance et, si le temps le permet, une réinscription au registre sera possible, comme cet après-midi. Nous pourrions également réajuster le nombre d'intervenants en fonction du temps disponible pour chacune des séances.

20

Je vous rappelle qu'il est également possible de faire parvenir vos questions par écrit à la commission. Il y a un formulaire à cet effet qui est disponible sur le site Web du BAPE. La commission en prendra connaissance et pourra les intégrer à son propre questionnement, au besoin.

25

Je tiens à préciser que nous prendrons des pauses environ aux heures, ce qui est plus fréquent qu'à l'habitude, et ce, pour des raisons de santé publique. Nous profiterons de ces pauses pour ventiler la salle et ainsi y diminuer la charge virale potentielle. Je vous remercie à l'avance de votre compréhension, là, pour cet ajustement.

30

Avant de laisser la parole aux intervenants, je dois confirmer s'il y a eu des dépôts de nouveaux documents depuis la dernière séance, même si celle-ci a eu lieu cet après-midi.

35

Donc, d'abord, monsieur Lafrenière, est-ce que vous avez déposé des documents ou comptez-vous en déposer pendant cette séance?

40 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Non, aucun document n'a été déposé cet après-midi, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

45 Parfait, merci. Madame Turcotte, du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. Est-ce que vous...

Mme SOPHIE TURCOTTE :

50 Oui, bonsoir. Non, pas pour cette séance-ci.

LE PRÉSIDENT :

55 Bien. Madame Bourque, du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs?

Mme MYLÈNE BOURQUE :

Non, pas de document, merci.

60 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien. Madame Samson, du ministère... En fait, madame Samson, est-ce qu'elle est avec nous ce soir? Je pense que non.

65 **Mme ISABELLE SAMSON :**

Oui, je suis...

LE PRÉSIDENT :

70 Oui, madame Samson, oui.

Mme ISABELLE SAMSON :

75 Je suis là. Je suis là seulement en soirée. Pas le jour, je ne peux pas, j'ai des engagements.

LE PRÉSIDENT :

80 Ça va, il n'y a aucun problème. Donc, est-ce que vous des documents que vous avez déposés ou que vous voulez déposer ce soir?

Mme ISABELLE SAMSON :

85 Non.

LE PRÉSIDENT :

90 On a madame Carrier de Pêches et Océans Canada. Bienvenue avec... parmi nous. Est-ce que vous avez déposé des documents ou vous prévoyez en déposer?

Mme JOANIE CARRIER :

95 Bonsoir. Non, aucun document pour Pêches et Océans.

LE PRÉSIDENT :

100 Merci.

100 Je vous rappelle, en terminant, que si vous avez l'intention de soumettre un mémoire à la commission, je vous invite à remplir le formulaire prévu à cet effet dans le site Web du BAPE au plus tard le 6 novembre à 16 h.

105 Et, avant d'appeler le premier intervenant, je tiens à vous rappeler, là, quelques règles de procédure de notre audience.

110 Donc, je vous demande d'éviter les préambules à vos questions. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il y aura deux questions d'allouées par intervention et, si le temps le permet, bien vous pourrez vous réinscrire au registre. Ensuite, toutes les questions et réponses me sont directement adressées, donc c'est moi qui, ensuite, les redirige. Et, comme je vous le mentionnais, c'est pour éviter qu'il y ait des interactions directes entre un participant et l'initiateur ou une personne-ressource d'un des ministères.

Eh voilà. Donc ça, c'est ce qui complète mes... le résumé, là, des règles que l'on a, là, dans les... dans nos audiences publiques. Voilà.

115 Donc j'irais, sans plus attendre, avec la première intervenante qui va prendre la parole ce soir, madame Lise Charest. Madame Charest, vous êtes en ligne avec nous?

PÉRIODE DE QUESTIONS

120 **Mme LISE CHAREST :**

Oui, bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

125 Bonsoir. Donc, allez-y avec votre question.

Mme LISE CHAREST :

130 Est-ce que vous m'entendez bien? Oui. Moi, là, je fais référence encore à l'évaluation des solutions de rechange pour l'entreposage des résidus miniers, dans le compte « Technique », on a l'indicateur « Nombre total de camions de halage en opération » qui obtient un pointage de 3, parce que le risque de gestion d'une flotte de camions importante est atténué en implantant les systèmes de maintenance adéquats.

135 Donc, ma question : alors qu'un système de maintenance devrait toujours être adéquat, peu importe le nombre de camions, pourquoi il affecte la pondération?

LE PRÉSIDENT :

140 Donc, monsieur Lafrenière?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

145 Oui. Donc, je redirige la question à mon collègue, monsieur Poulin.

LE PRÉSIDENT :

150 Monsieur Poulin.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

155 Oui oui, pardonnez-moi. Oui, dans fond, mon collègue, monsieur Choquet, pourrait répondre, au niveau du volet technique, à l'instant.

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

160 Oui, bonsoir. Donc, le système de gestion adéquat de la flotte de camions, oui, il permet de mitiger le risque, mais bien entendu, plus on a de camions, plus il y a quand même une exposition à un risque quelconque, donc on multiplie les chances. C'est pour ça qu'on a diminué sur cette pondération, mais qu'on a quand même comptabilisé cet... ce critère-là.

165 **LE PRÉSIDENT :**

Madame Charest...

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

170 Je ne sais pas si ça répond à la question.

LE PRÉSIDENT :

175 Oui, allez-y, monsieur Choquet.

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

180 Je voulais juste savoir si ça répondait à la question.

LE PRÉSIDENT :

185 En fait, c'est moi qui peux demander ça à madame Charest. Donc, je pense que ça répond à la question et, avant de redonner la parole à madame Charest, je prendrais la balle au bond avec les gaz à effet de serre émis par les camions.

190 Vous mentionnez, dans l'étude d'impact, qu'il y a une quantité de CO₂ qui est économisée par le bon entretien des camions et ça s'est comptabilisé, là, dans vos émissions ou dans les non-émissions de gaz à effet de serre. J'aurais un peu la même question que madame Charest. Donc, est-ce que ce n'est pas normal que les camions soient bien entretenus et pourquoi vous avez

décidé de comptabiliser ça dans l'économie de vos gaz à effet de serre? Monsieur Charest. Monsieur Lafrenière, pardon.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

195

Oui, merci bien. Donc, je dirigerai la même question, donc, cette fois-ci à monsieur Choquet.

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

200

Merci. Donc la... en effet, un système devrait permettre d'avoir une flotte toujours performante. Là encore, c'est : plus une solution va nécessiter de camions, bien plus on va quand même avoir un impact sur l'émission de gaz à effet de serre, plus on multiplie la chance d'avoir également des émissions ou des... d'avoir un programme qui est plus difficile à mettre en oeuvre. Donc, ça a quand même été comptabilisé pour refléter cet impact-là, qui est moins important que d'autres choses, mais qui est quand même présent.

205

LE PRÉSIDENT :

210

Mais, est-ce que... Moi, ce que je questionne, ce n'est pas tellement l'économie de gaz à effet de serre, mais c'est le fait que les camions devraient normalement -- puis c'est un peu plus même point que madame Charest -- devraient normalement être en bon état, de toute façon.

Donc, par quoi comptabiliser ça dans les économies de gaz à effet de serre, dans la non-émission de gaz à effet de serre?

215

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

Bien, on comptabilise ce qu'on veut... on voulait vraiment représenter, c'était le fait que, plus une flotte va être importante, plus elle va avoir un impact sur l'émission de gaz à effet de serre. Donc, oui, on peut avoir un... on a un système qui va permettre d'avoir une flotte en bon état, mais plus on va avoir de camions, plus on va avoir quand même d'émissions de gaz à effet de serre.

220

LE PRÉSIDENT :

Mais, ce n'est pas tellement mon point, je ne veux pas insister plus que ça, là, mais c'est que... c'est sur le principe, en fait, même, de dire : Bien, notre flotte est en état, donc on va économiser, on va avoir moins d'émission de gaz à effet de serre.

225

230 Est-ce que ce n'est pas... est-ce que c'est justifié de comptabiliser ça parce que normalement, une flotte doit être en bonne état, à la base. C'est seulement ce point-là, là, que je voulais soulever, qui est un peu le même point que madame Charest a soulevé dans son... dans sa question.

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

235 Bien donc, si je comprends bien, vous soulevez la question, le fait qu'on ne devrait peut-être pas comptabiliser le fait qu'on ait plus de camions dans une option qu'une autre...

LE PRÉSIDENT :

240 Non.

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

245 ... parce qu'ils doivent être tous en bon état?

LE PRÉSIDENT :

Ce n'est pas du tout en lien avec la quantité de camions.

250 **M. FRÉDÉRIC CHOQUET :**

O.K.

LE PRÉSIDENT :

255 C'est en lien avec la question, de dire : Bien nous, on entretient bien nos camions, donc on sauve sur les économies de... pas sur les économies, mais on émet moins de gaz à effet de serre.

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

260 Oui.

LE PRÉSIDENT :

265 Et pour... et là, j'ai pris la balle au bond parce que, dans la même ligne ou dans la même... de la même manière que madame Charest l'a apporté, ce n'est pas normal. Est-ce que ça ne devrait

pas être considéré comme une condition de base de bien entretenir ses véhicules, et donc ce n'est pas une... vraiment une économie de gaz à effet de serre?

270 **M. FRÉDÉRIC CHOQUET :**

Je vais retourner la question vers monsieur Poulin.

275 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

Oui, je peux tenter une tentative d'approche, ici, pour votre question. Je pense que, dans le cadre, à ce moment-là ou au moment où on est rendu dans l'étude d'impact, c'est probablement dans le volet où on fait la comptabilisation des GES dans le cadre du registre. Ça fait que, c'est probablement dans ce contexte-là qui a été mentionné ceci.

280

On pourrait aller vérifier plus précisément dans quel contexte tout ça, ça s'applique. Puis qu'est-ce qui voulait être mentionné à ce niveau-là, est-ce qu'il y a des éléments X ou Y qui fait que ça amène une réelle économie, bien... ou c'est une tournure de phrase moins adaptée puis... On peut faire la validation entre-temps, oui.

285

LE PRÉSIDENT :

C'est bien, merci beaucoup.

290

Donc, madame Charest, je vais vous permettre de poser votre deuxième question.

Mme LISE CHAREST :

295

Oui, merci. Je demeure encore dans le « Compte technique », à la section « Compte auxiliaire », « Opération de la halde à stériles », l'indicateur « Distance de halage moyenne » obtient une pondération de 1 parce qu'on nous explique qu'il est déjà partiellement pris en considération dans le critère « Nombre total des camions de halage en opération ». Je veux savoir pourquoi un critère peut en affaiblir un autre dans ce cas-ci?

300

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Lafrenière?

305 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Alors, je redirige la question vers monsieur Choquet.

310 **M. FRÉDÉRIC CHOQUET :**

Oui, merci. Merci pour la question. Donc l'idée, c'est vraiment de ne pas compter deux fois un... une même chose. Donc, d'avoir un grand nombre de camions correspond à avoir une grande distance de halage, donc pour éviter de comptabiliser deux fois ou de surévaluer un critère d'évaluation, bien on l'a amoindri là puis gardé la distance de halage ou la... plutôt, la moyenne de distance de halage versus la qualité de camions.

315 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien.

320

Donc, madame Charest, je vous remercie pour vos deux questions. Je passerais à la prochaine intervenante...

325 **Mme LISE CHAREST :**

Merci à vous.

LE PRÉSIDENT :

330 Prochaine intervenante, madame Louise Gagnon. Madame Gagnon, vous êtes avec nous?

Mme LOUISE GAGNON :

Oui. Est-ce que je peux poser ma question maintenant?

335

LE PRÉSIDENT :

Oui, allez-y.

340 **Mme LOUISE GAGNON :**

Je voulais savoir ça prend combien de manquements aux normes de qualité de l'air ou aux

critères de l'eau ou aux normes quand elles sont rendues dans des décrets, là, pour qu'il y ait des pénalités soit pécuniaires ou autres, là, de la part des ministères?

345

LE PRÉSIDENT :

Donc, je cherche madame Gagnon, du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

350

Mme LOUISE GAGNON :

Oui.

355

LE PRÉSIDENT :

Je pense que cette question-là s'adresserait plutôt à elle.

Mme LOUISE GAGNON :

360

Probablement, oui.

LE PRÉSIDENT :

365

Madame Gagnon, vous êtes là?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Oui, tout à fait.

370

Mme LOUISE GAGNON :

Oui.

375

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Merci, Monsieur le président, madame Gagnon. Donc, je peux peut-être donner un premier niveau de réponse, à savoir que le Centre de contrôle environnemental du Québec a plusieurs avis, effectivement, si des manquements sont observés.

380

385

Donc, il y a une gradation dans la... dans l'intervention. Donc, le premier niveau, c'est effectivement un avis de non-conformité. Ensuite de ça, on peut avoir des sanctions administratives pécuniaires, donc des SAP. Là, à ce moment-là, c'est plus comme une amende, il y a un montant associé. Ensuite de ça, niveau plus grave encore, c'est une enquête. Et finalement, même, on peut avoir une ordonnance pour faire cesser la réalisation.

390

Donc, c'est un peu le coffre à outils qu'on a, mais je vais certainement laisser ma collègue, madame Baron, pouvoir spécifier davantage, là, à quel moment un ou l'autre de ces outils-là va être privilégié.

Mme MARTINE BARON :

395

Je céderais plutôt la... Excusez. Martine Baron, coordonnatrice d'urgence. Je céderais plutôt la parole à madame Brigitte Sirois. Elle a un petit plus d'expérience que moi dans ce dossier... ces dossiers-là.

Mme BRIGITTE SIROIS :

400

Oui, bonjour, Brigitte Sirois, ministère de l'Environnement. Je suis à Sept-Îles, sur la Côte-Nord.

405

Effectivement, on a une politique qui s'applique, on a aussi une évaluation de gravité de manquement qui s'applique. On peut évaluer un manquement mineur, modéré ou grave. Ça va impliquer, par la suite, si on s'en va juste en avis de non-conformité pour le premier manquement, si, par la suite, on va en sanction administrative ou directement en enquête, en requête pénale.

410

Mme LOUISE GAGNON :

Est-ce que je peux...

415

Mme BRIGITTE SIROIS :

À moins que ça soit vraiment un manquement grave, on peut aller directement au pénal, là.

420 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon, donc...

Mme LOUISE GAGNON :

425 Mais ma question, c'est : combien de fois il faut qu'il y ait... Par exemple, si on prend l'air, O.K., des manquements aux normes de qualité de l'air. Combien de fois la compagnie va émettre des contaminants au-delà des normes pour qu'il y ait une intervention de la part du ministère?

430 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, madame Sirois?

Mme LOUISE GAGNON :

435 Là, je ne parle pas de quelque chose de majeur, mais des dépassements, je dirais relativement... en tout cas, mineurs ou moyens, ça prépondérant combien d'interventions, 15 fois, 20 fois, 30 fois, avant que le Ministère puisse appliquer des sanctions?

440 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, madame Gagnon, je vais rediriger votre question à madame Sirois, je pense.

Mme BRIGITTE SIROIS :

445 Oui. Bien, il n'y a pas de fois, je ne peux pas vous dire en nombre de fois. C'est vraiment... comme je vous dis, il faut évaluer c'est quoi la gravité du manquement. Est-ce que... Là, vous me parlez de qualité de l'air. Oui, il y a un dépassement; on va évaluer c'est-tu grave, c'est-tu modéré? C'est le premier manquement? On va envoyer seulement un avis de non-conformité qui avise la compagnie que, si... soit on leur demande... On peut même leur demander un plan d'actions pour
450 savoir, dans l'avenir, comment ils vont faire pour éviter ce manquement-là. Puis, par la suite, on fait un suivi à ça, on fait un suivi de manquement qu'on appelle.

455 Si on a toujours un nouveau dépassement, pour les mêmes raisons, il n'y a pas de bonne explication -- parce que ça peut être accidentel, aussi. C'est un peu pour ça qu'on suit les résultats pour pouvoir... T'sais, il peut y avoir des dépassements, ça arrive des accidents, tout ça. Ce n'est pas nécessairement qu'ils vont dépasser une fois qu'on va les mettre en manquement directement.

460 Mais, je ne peux pas vous donner un nombre. Ça peut être... ça peut être étiré sur cinq ans, on a jusqu'à cinq ans pour reculer, pour évaluation nos sanctions administratives. Donc, si dans les cinq ans avant, il n'y a pas eu de manquement du même genre, on n'ira pas en sanction administrative en partant. Mais il n'y a pas de quantité, je ne peux pas répondre à ça en quantité.

Mme LOUISE GAGNON :

465 Donc, si je comprends bien, il faudrait que...

LE PRÉSIDENT :

470 Madame Gagnon, attendez un petit moment. Donc, vous devez vous adresser à moi pour éviter qu'il y ait un dialogue, là, entre vous et la personne-ressource.

Mme LOUISE GAGNON :

Oui.

475 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, allez-y.

Mme LOUISE GAGNON :

480 Bien, je m'adressais à vous. Mais ça veut dire que, si je comprends bien ce que madame Sirois m'a dit, ça veut dire qu'il peut y avoir plusieurs petits manquements, mais beaucoup de manquements quand même, parce qu'une norme, c'est une norme, là. Donc, il peut y avoir beaucoup de manquements, de petits manquements, mais tant que les manquements ne sont pas majeurs, ce
485 n'est pas grave? C'est ça que je comprends.

LE PRÉSIDENT :

490 Moi, je vous dirais...

Mme LOUISE GAGNON :

Est-ce que c'est exact?

495 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne veux pas répondre à la place de madame Sirois, je vous dirais : Pas nécessairement, là. J'ai l'impression que c'est tout un contexte, peut-être, là, de... soit d'évaluation, de négligence, du... de la personne qui ferait... ou de l'organisme qui ferait les manquements. Je vais laisser
500 répondre madame Sirois, là, parce que je ne veux pas, non plus, répondre à la place du ministre, là. Mais, on pourrait tenter une dernière... une dernière partie de réponse, madame Sirois.

Mme BRIGITTE SIROIS :

505 Bien, c'est ça. C'est que oui, le manquement peut être mineur, comme je vous dis. On fait un suivi de manquement. S'il y a un nouveau dépassement, qui est pour la même chose, qu'il n'y a pas eu de mesures mises en place par l'entreprise, on peut tout de suite aller en sanction administrative, au deuxième manquement. Ça, oui, ça peut arriver, puis c'est la procédure de base, dans le fond.

510 Après deux manquements, on va directement en sanction administrative. Si la sanction... après la sanction administrative, il y a un nouveau manquement qui est constaté, du même genre, là, on s'en va en pénal.

LE PRÉSIDENT :

515 Donc, bien merci beaucoup, madame Sirois. Madame Gagnon, est-ce que vous auriez une deuxième question?

Mme LOUISE GAGNON :

520 Oui, ça concerne... J'ai eu un problème d'Internet cet après-midi, peut-être que l'information a été donnée cet après-midi, vous me corrigerez au besoin. J'ai vu que le lac Mazaré, l'effluent... la mesure de l'effluent minier est à la sortie du lac Mazaré, est-ce que je me trompe? Je pense que c'est ça.

525 **LE PRÉSIDENT :**

Bien en fait, peut-être pas la sortie. Monsieur Lafrenière pourrait nous préciser ça, mais je pense que c'est dans un des resserrements du lac, là, dans la partie sud. Monsieur Lafrenière?
530

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

535 Oui, effectivement. L'effluent final, donc la sortie de l'effluent final se retrouve au deuxième étranglement, du côté ouest du lac Mazaré.

LE PRÉSIDENT :

540 Et ça, est-ce que c'est près du...

Mme LOUISE GAGNON :

545 O.K., bien... O.K., bien je voulais savoir à quoi servait le lac Mazaré, dans ce cas-là? Est-ce que c'est un... comme pour de la dilution ou si ça sert comme à cacher, diminuer les dépassements qu'il pourrait y avoir? Parce qu'il y a quand même un bon volume d'eau dans ce lac-là. Je me demandais à quoi... c'était quoi l'objectif de mettre l'effluent à la sortie du lac Mazaré?

LE PRÉSIDENT :

550 Monsieur Lafrenière?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

555 Je vous dirais que, de côté... d'un point de vue technique, ça faisait du sens d'avoir l'unité de traitement des eaux qui est là. Quand on a une sortie d'effluent -- puis le ministère pourra me corriger si j'ai tort -- on cherche à avoir un endroit où il va y avoir un certain débit, hein, pour ne pas que ça soit un milieu qui est stagnant. Et le deuxième étranglement du lac nous permet cette situation-là.

560 Ceci dit, concernant la question des normes, il y a une unité de traitement des eaux qui est là, qui est construite depuis 2013, qui est en fonction, et il n'y a eu aucun dépassement de normes à cette unité-là, sans exception, depuis 2013.

LE COMMISSAIRE :

565 Petite question.

LE PRÉSIDENT :

570 Donc... oui. Donc, je vais remercier madame Gagnon pour ses deux questions et je vais

passer la parole. Merci beaucoup, madame Gagnon.

Mme LOUISE GAGNON :

575 Parfait, merci. Au revoir.

LE PRÉSIDENT :

580 Madame Gagnon, si vous voulez poser des questions, il faudrait simplement vous réinscrire au registre et puis, on va vous permettre de poser deux autres questions et ainsi de suite, là. Parce que, actuellement, il y a encore beaucoup de places au registre, à ce que je peux voir sur mon écran.

LE COMMISSAIRE :

585 Moi, c'est pour une précision. En fait, c'est un peu comme si l'effluent était dans la décharge du lac Mazaré, est-ce que c'est une bonne compréhension?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

590 Non, en fait, le lac Mazaré, après l'étranglement, il y a une petite baie encore, qui élargit, là, donc après cet étranglement-là. Et puis après, après-coup, il y a... c'est la fin.

LE COMMISSAIRE :

595 Mais, dans le document sur les OER, il me semble qu'il est indiqué que la dilution n'est pas considérée dans ce cas-ci, à cause de la différence entre le débit de l'effluent versus si l'écoulement naturel est dans ce secteur-là. Est-ce que c'est une bonne lecture?

LE PRÉSIDENT :

600 Il y a madame Gagnon qui semble pouvoir donner une portion de réponse.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

605 Oui, tout à fait, effectivement. Nous, on a considéré que le milieu récepteur, dans le cadre du projet, c'était le lac D, donc qui est un peu plus loin.

C'est sûr que, effectivement, là, le lac Mazaré s'éloigne, donc on... le milieu récepteur, c'est

610 vraiment là où les eaux minières, finalement, s'accumulent un peu, là. Donc, c'est le lac D, et donc, comme c'est un lac, dans le calcul des objectifs environnementaux de rejets, il n'y a aucune dilution qui est accordée. Donc, c'est pénalisant pour le promoteur versus s'il déversait dans une rivière, avec un certain débit, qui serait... Donc, c'est plus restrictif au niveau des objectifs environnementaux de rejets.

615 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, c'est ce que j'avais compris, là, dans votre document sur les OER, exactement. Bon, c'est très bien, ça répond à ma question.

620 **LE PRÉSIDENT :**

625 C'est bon. Là, actuellement, on a... je m'adresse aux intervenants qui seraient en ligne, là, on a encore beaucoup de places au registre. Donc, en attendant, je vais passer la parole à mon collègue Jacques Locat, et je vais intervenir, aussi, là, au fur et à mesure. Donc, la commission a quand même plusieurs questions, et on va commencer... on va profiter, là, de cet intermède pour poser des questions, soit à l'initiateur ou à des personnes-ressources, là, des ministères qui ont été invités.

630 **LE COMMISSAIRE :**

Bon, c'est bien. Merci, Monsieur le président. J'aimerais ça revenir sur la question, là, de... du lac qui a été échantillonné pour le calcul de la dureté, entre autres. Un échantillon qui a été pris, ça serait dans quel lac?

635 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

C'est le lac Mazaré.

640 **LE COMMISSAIRE :**

645 Lac Mazaré. Alors, j'aurais une question, ici, pour le ministère de l'Environnement. Quand on regarde les conditions actuelles du lac Mazaré, en quoi un échantillon de ce lac-là peut-il être convenu comme étant un échantillon associé à une teneur de fond naturel, à savoir est-ce qu'il n'y a pas des impacts, déjà, industriels ou entropiques, en tout cas, sur ce lac-là.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

650 Tout à fait, je comprends votre question, Monsieur le commissaire.

655 En fait, c'est que le... le critère de dureté de 10 est très conservateur. C'est-à-dire que, si une activité minière avait une influence, là, on verrait des critères de dureté beaucoup plus élevés. Donc, en fait, 10, là, c'est représentatif du milieu naturel dans ce genre de milieu-là. Donc... et même le ministère de l'Environnement ne calcule pas des objectifs environnementaux ou de rejets de façon générale, avec des critères plus faibles que 10.

660 Donc, c'est le... entre guillemets, là, le plus pénalisant, là. Si le promoteur voulait, on va dire, alléger les critères des OER, il devrait démontrer que, dans le milieu naturel, admettons, la dureté est de 20, bien ça serait à son avantage. Donc 10, c'est très très restrictif puis c'est le... c'est très conservateur.

LE COMMISSAIRE :

665 Mais en fait, c'est un peu le sens de ma question plus tôt, à savoir que 16.5, c'est quand même moins conservateur que 10? Parce qu'actuellement, la valeur qui est prise, pour votre information, c'est 16.5?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

670 Mais pas pour le calcul des OER.

LE COMMISSAIRE :

675 Non non, mais ce n'est pas ça. Non, je suis d'accord, ce n'est pas ce que je veux dire. Dans le cas des OER, c'est un petit peu différent, là. Moi, c'est plus pour... en lien, entre autres, avec le potentiel de contamination. Je ne dis pas que c'est toxique, là. Le fait qu'on augmente un peu, quand même, la valeur de fond de certains métaux par l'écoulement des eaux souterraines, donc l'évaluation des seuils, quand même, par rapport à la Directive 019, est quand même basée sur une certaine valeur pour les métaux. Et l'analyse chimique que vous faites au laboratoire finit toujours
680 ajustée par rapport à la dureté.

Donc, on prend les valeurs du ministère -- puis même, j'ai utilisé le tableau que vous avez sur votre site Web -- et puis on change la dureté puis on voit c'est quoi la nouvelle valeur pour le zinc, par exemple.

685 Donc, ce que je veux dire, c'est que je comprends, là, qu'on puisse le faire, là, mais je veux savoir en quoi la valeur qui est utilisée, en prenant un échantillon dans le lac, est représentatif du milieu naturel? Alors, je vois monsieur Lafrenière qui voulait répondre. Peut-être il a un commentaire là-dessus.

690 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, monsieur Lafrenière, allez-y.

695 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

700 Merci, Monsieur le commissaire. Merci, Monsieur le président. Si je peux me permettre, il est question, dans le lac Mazaré, effectivement, d'un lac. C'est un lac qui a quand même une certaine longueur. Alors, à ma connaissance, l'échantillon a été pris en amont du débit de l'effluent. Alors évidemment, de ce que j'en comprends, il n'y a pas d'échantillon qui a été pris, soit en aval de l'effluent final, puisque ça aurait été, évidemment, contaminé par l'effluent final, probablement, lui-même.

705 Alors, ça a été pris en amont, pour éviter, justement, d'avoir l'influence de l'effluent final dans l'analyse du résultat, là, dans le résultat obtenu.

710 **LE COMMISSAIRE :**

715 O.K., je n'irai pas dans les détails, mais j'ai cru lire, quand même, qu'il y avait déjà, actuellement, au lac Mazaré, plus de turbulences dans les eaux, quand on regarde la clarté des eaux aujourd'hui, mesurées à ce qu'elles étaient au début. Ça a changé, donc je pense que ma question est à savoir : il faudrait juste nous démontrer que c'est un milieu naturel.

715 Si, par exemple, les échantillons qui sont... s'ils avaient eu impacté avec les eaux souterraines, si vous avez des échantillons qui ont été pris dans les eaux souterraines, dans les secteurs dans des forages qui n'ont probablement pas été affectées par l'industrie... et donc... et les valeurs de ces secteurs-là seraient peut-être plus adéquates.

720 Ce c'est juste de... est-ce que... ça serait important de pouvoir justifier en quoi ce lac-là n'a pas été impacté, qu'il puisse être considéré comme représentant la teneur de fond naturel, parce que c'est quand même... ce qui est utilisé pour ajuster toutes les valeurs de l'analyse chimique dans toutes les données.

Oui, monsieur Lafrenière?

725 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lafrenière?

730 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Oui, si je peux me permettre. Je ne sais pas si on peut faire la distinction entre le milieu naturel et milieu récepteur? Alors, dans le cas qui nous occupe, si je ne me trompe pas, ce qui est demandé en vertu de... du règlement, là, c'est le milieu récepteur et non pas le milieu naturel.

735 **LE COMMISSAIRE :**

O.K., donc qu'est-ce qu'en pense le ministère de l'Environnement sur cet aspect-là?

740 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

C'est certain que je n'ai pas sous les yeux le... l'étude de caractérisation d'état de référence, là, du promoteur, donc c'est dur pour moi, un peu, de me prononcer sur la valeur de 16 qui a été prélevée, là. Je peux peut-être retourner la prendre en délibéré puis retourner...

745 C'est sûr que, si nos experts de la Direction de la qualité des milieux aquatique a jugé que c'était recevable, c'est qu'à quelque part, il y avait un échantillonnage de l'état de référence qui était représentatif du milieu. Mais je peux peut-être fouiller un peu pour savoir pourquoi c'était représentatif, là, pour peut-être alimenter un peu la réflexion, à ce niveau-là.

750 **LE COMMISSAIRE :**

Oui. Puis peut-être en même temps nous préciser si vous faites une distinction entre le milieu récepteur et le milieu naturel.

755 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

Oui. Hum, hum, absolument.

760

LE COMMISSAIRE :

765 Le point étant : c'est peut-être plus visible dans le cas des effluents des eaux de surface, mais à savoir si le concept de milieu récepteur s'applique aussi pour les eaux souterraines. Merci. Ça, ça va pour cette question-là.

Donc, vous allez nous revenir là-dessus, madame Gagnon?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

770 Oui, dans les meilleurs délais. Merci.

LE COMMISSAIRE :

775 Très bien. Et puis, naturellement, je n'ai pas demandé à quelle profondeur dans le lac l'échantillon a été pris, mais ça serait une autre question, là.

780 À présent, j'aimerais venir, c'est justement sur la question des eaux souterraines sur la modélisation. Mais avant, je me demandais... je vais demander à monsieur... à MFQ, à savoir s'ils ont fait un relevé des puits et de la qualité de l'eau dans les puits et les sources d'eau qui sont utilisées par les gens du lac Daigle?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

785 Non, il n'y a pas d'échantillons qui ont été pris dans les puits des résidents.

LE COMMISSAIRE :

790 On (inaudible) la question. L'autre question, vous avez une question qui a été posée par le ministère de l'Environnement concernant la question QC2 - 36 à l'effet pourquoi le modèle 3D était seulement pour faire partie des résidus et aussi... et pourquoi juste en 2D pour la partie de haldes à stériles.

795 Alors là, vous avez indiqué que le modèle, vous ne pouviez pas, si je vous cite, là... en tout cas, je vais vous laisser le dire. La raison pour laquelle, donc, les modèles seraient différents entre la halde sud, le fait que c'est un modèle 2D par rapport à la... au parc à résidus nord. Et aussi, une autre question que j'aurais peut-être dû poser en avant, vu qu'on doit regarder un peu les effets cumulatifs, est-ce que ça n'aurait pas été mieux -- peut-être qu'on pourrait demander au ministère

800 de l'Environnement si c'est une exigence -- que quand même, on prenne l'ensemble fourni en termes, là, de comportement hydrogéologique et peut-être des sols (inaudible).

Mais, je réponds à... Première question, c'est concernant pourquoi faire 3D pour la halde à résidus et pourquoi le 2D dans la halde à stériles?

805 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Je n'ai pas de souvenir, là, exact, donc je vais me référer, là, à l'épique technique, soit monsieur Poulin ou monsieur Bouchard. Et, si on n'a pas la réponse, on pourrait vous revenir, là, dans les 48 heures.

810 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

815 Oui, effectivement, il faudrait vous revenir, pour consultation, là, spécifique au niveau de notre expert, là, en modélisation hydrogéologique, là, sur cet aspect-là, 2D versus 3D, si je comprends bien la requête, là.

LE COMMISSAIRE :

820 Que le... En fait, si je continue mon raisonnement, mon analyse, en fait, vous avez aussi... Je reviens à la région de la halde sud, là. Donc, il y a le modèle qui est 2D puis vous avez posé une figure, qui est la figure 5, c'est ça, qui est la coupe B-B'. On voit l'écoulement souterrain du nord, oui, plus ou moins vers le sud, là.

825 Je ne sais pas si vous pourriez, peut-être, l'afficher pour nous. Donc, c'est pour vous aider parce que ce n'est pas toujours facile, là. Donc, c'est dans PR5.7, annexe 10, à la page... dans ce coin-là, 69, 70, la figure 5.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

830 Si vous permettez, Monsieur le commissaire?

LE COMMISSAIRE :

835 Oui.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Je ne sais pas si l'équipe technique est en mesure de la sortir, cette image ou pas?

840

LE COMMISSAIRE :

Bon bien, c'est...

845

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Rapidement.

LE COMMISSAIRE :

850

Bien, peut-être que ce n'est pas... Cette image-là, est-ce qu'elle montre -- d'ailleurs, c'est souligné -- c'est que l'écoulement souterrain indique une résurgence, une remontée des eaux, si on veut, pas tellement loin du bassin sud. Alors, la question, c'est : est-ce que cette remontée-là vient pas... pourrait pas venir alimenter les sources qui sont plus en aval? Et puis, est-ce que c'est des sources desquelles pourraient s'alimenter les gens du lac Daigle?

855

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Alors, si...

860

LE PRÉSIDENT :

Alors, monsieur Lafrenière, soit vous... c'est ça, vous ou un membre de votre équipe?

865

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Écoutez, c'est une question technique, là, qui mérite, je pense, qu'on se remette exactement dans ce que vous nous mentionnez. À moins que l'équipe technique actuellement en place ait une réponse. Monsieur Choquet, peut-être?

870

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Choquet qui lève la main. Donc allez-y, monsieur Choquet.

875 **M. FRÉDÉRIC CHOQUET :**

Oui. Merci pour la question, Monsieur la commissaire. Le point que oui, il va y avoir une résurgence au pied de la halde sud, qui va ressortir dans le bassin, mais le bassin dans la halde sud se trouve dans un sous-bassin versant qui va directement se drainer du côté du lac Mogridge, tandis que les résidents autour du lac Daigle ont un autre sous-bassin versant.

880 **LE COMMISSAIRE :**

Oui, ce... effectivement, c'est mentionné dans les documents. Sauf que, la modélisation numérique, elle, elle ne va pas jusqu'au lac Daigle, elle s'arrête plus tôt, et donc... et c'est en 2D aussi, alors on... Des fois, vous savez, en 3D, il y a peut-être des écoulements latéraux qui se font, là, mais ça serait peut-être à préciser sur une figure, effectivement bien délimiter qu'il y a effectivement un partage des eaux dans les sous-bassins.

890 **M. FRÉDÉRIC CHOQUET :**

Hum, hum.

895 **LE COMMISSAIRE :**

Ça serait une façon à répondre à la question, à ce moment-là.

900 **M. FRÉDÉRIC CHOQUET :**

D'accord

905 **LE COMMISSAIRE :**

Et puis... Parce que dans... ce qui est un petit peu contradictoire, c'est que vous... c'est indiqué aux gens, quand vous rencontrez les citoyens, que bon, effectivement, il n'y a pas de risque que ça se rende là. Par contre, quand on va à la page... au PR5.7, annexe 10, page 70, il est bien indiqué que : Toutefois, l'information recueillie dans le secteur sud était insuffisante pour permettre la calibration du modèle hydrique du secteur.

910 Et en plus, vous ajoutez aussi que : Les simulations du secteur sud ne sont valables que pour la coupe A-A' mais ne prennent pas en compte l'écoulement tridimensionnel des eaux souterraines.

915 Alors, en fait, ce qui est clair, c'est qu'il y a très peu de données qui sont utilisées à ce moment-ci, là, pour être... réduire l'incertitude sur la prédiction que vous pouvez nous fournir concernant le potentiel ou non, là, de... que les eaux du lac Daigle soient... que les gens qui s'approvisionnent là soient intacts. Je ne sais pas si vous comprenez mon point de vue, là.

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

920 Oui, oui.

LE COMMISSAIRE :

925 Donc, peut-être qu'on vous renverra la question par écrit. Et puis, ce sera plus simple, pour vous, à répondre, je pense, là, que... si vous préférez ou pas. Monsieur le président?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

930 Avec plaisir, Monsieur le commissaire. Oui, tout à fait.

LE COMMISSAIRE :

935 Et puis, entre-temps, vous avez... Pour terminer... je pense que (inaudible). Oui, bien je pense que, si on a les informations que vous nous donnez, on va être plus en mesure de terminer notre analyse sur les eaux souterraines.

LE PRÉSIDENT :

940 Il va me rester eu une question, moi, sur les eaux souterraines, par la suite, mais je vais laisser la parole à madame Charest, qui vient de se réinscrire au registre, donc pour lui permettre de poser ses questions.

Donc, madame Charest, rebonsoir.

945 **Mme LISE CHAREST :**

950 Rebonsoir. Alors, ma question : quelles sont les raisons pour lesquelles l'utilisation du lac Carotte en entier comme site pour la halde à stériles a été refusée par le ministère des Pêches et Océans du Canada, entre 2010 et 2014?

LE PRÉSIDENT :

Donc, madame Carrier. Donc, c'est une question qui vous est adressée, qui est adressée à votre ministère, en fait. Est-ce que vous avez bien entendu la question?

955

Mme JOANIE CARRIER :

Oui, on a bien entendu la question. J'aimerais peut-être demander une précision sur la source de l'information, en fait.

960

LE PRÉSIDENT :

Madame Charest, donc, est-ce que vous avez entendu la question de madame Carrier? Donc, elle demande, là, quelle est votre source d'information pour... donc, en lien avec la question que vous venez de poser?

965

Mme LISE CHAREST :

Oui. En fait, on avait vu, là, l'information passer, là, lors... bien, c'est ça, lors des demandes, là, par Cliffs, entre 2010 et 2014, que cette option-là avait... ça avait comme été écarté, là, parce que ça avait été refusé. On a peut-être mal vu l'information, là.

970

Mme JOANIE CARRIER :

O.K.

975

Mme LISE CHAREST :

À vous de me le dire.

980

Mme JOANIE CARRIER :

Donc, c'est parfait. Bien, je peux continuer, dans ce cas-là.

985

Dans le fond, ce qui... on se demandait, en fait, parce que la question avait été posée à la séance, je pense, lundi soir, là, à la fin. Du moins, ça faisait référence, je crois, à ça.

Ce qu'il faut savoir, en fait, c'est que Pêches et Océans, dans la... s'est fait déposer en projet

990 en 2014, par l'ancien... l'ancien promoteur de ce projet-là. Ce n'est pas le même projet que celui-là
actuellement. Je sais que, dans ce qui était proposé, effectivement, le lac Carotte y était. Nous, on
n'a pas émis d'avis en lien avec ça. On ne s'est jamais prononcé sur ce projet-là parce que, dans le
fond, le promoteur a... s'est retiré en 2014, là, après nous avoir déposé une demande d'autorisation.
Puis il n'y a pas eu suite.

995 Donc nous, de notre côté, on n'a pas eu la... on n'a pas... en fait, on n'a rien rendu comme
décision. Puis, probablement que, comme c'est une solution de rechange, comme c'est des dépôts,
en fait, qui ont lieu dans un lac, bien c'est... les personnes qui pourraient refuser ça, ça serait au
niveau d'Environnement Canada, Environnement et Changement climatique Canada.

1000 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bien.

Mme JOANIE CARRIER :

1005 Je ne sais pas si ça répond bien, là, mais de notre côté, on n'a pas rendu de décision de ce
côté-là.

LE PRÉSIDENT :

1010 Et là, si madame Charest soulève la question, est-ce que monsieur Lafrenière peut peut-être
répondre, là, ou quelqu'un... un membre de votre équipe? Parce que, bon, je n'ai pas vu passer ça,
mais est-ce que la question aurait été posée parce que vous auriez invoqué ce refus-là pour ne pas
considérer cette variante-là ou cette possibilité-là? C'est une question vraiment, là, comment
1015 dirais-je, sincère de ma part, parce que je n'ai aucune... aucun souvenir, là, de...

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1020 Non, pas du tout. À ma connaissance, il y a une proposition qui a été faite à Environnement
Canada ou MPO ou les deux, pour le projet initial en 2008, pour utiliser le lac Mazaré. Est-ce que ça
a été un refus officiel? Je pense qu'il y a eu des discussions entre le promoteur, à l'époque, au
départ, puisque cette perception option avait été envisagée et n'a pas été retenue à l'époque. C'est
l'information que j'ai, tout simplement.

1025

LE PRÉSIDENT :

1030 Bien, je vous remercie beaucoup. Madame Charest, est-ce que vous auriez une deuxième question pour la commission?

Mme LISE CHAREST :

1035 Oui, certainement. Là, c'est concernant, dans le fond, depuis quelques jours, là, on voit, au lac Daigle, là, la machinerie qui serait pour l'aménagement des camps miniers. C'est environ à 500 mètres de nos habitations, ce qui m'apporte la question, dans le fond : pour ces camps-là, où l'eau sera prise pour alimenter les camps et/ou, si un puits est causé, est-ce que le fait de fournir de l'eau pour près de 200 personnes pourrait faire en sorte que l'eau des résidents permanents, on manque d'eau?

1040

LE PRÉSIDENT :

Merci pour votre question. Donc, je la redirige à monsieur Lafrenière, qui pourra référer aux membres de son équipe technique.

1045

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1050 Moi, cette information-là ne me dit rien, d'autant plus que ce n'est pas associé au projet qui nous occupe, qui concerne les haldes à stériles et l'agrandissement pour les résidus miniers. De notre côté, moi, ça ne me dit rien, ça.

LE PRÉSIDENT :

1055 Donc, madame Charest, est-ce que vous pourriez peut-être préciser votre question? Donc là, vous, vous avez vu que le camp des travailleurs serait bâti près ou dans le pourtour du lac Daigle?

Mme LISE CHAREST :

1060 Bien dans le fond, c'est l'autre côté, c'est l'autre côté de la route 389, entre la 389 et le lac Bloom. Mais dans le fond, là, je pourrais peut-être changer ma question et demander à combien de distance que le campement minier prévu pour leur projet va être, du lac Daigle?

1065 **LE PRÉSIDENT :**

Par rapport au lac Daigle.

1070 **Mme LISE CHAREST :**

Oui, exactement.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1075 Je n'ai pas de...

LE PRÉSIDENT :

Allez-y, monsieur Lafrenière.

1080

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1085 Merci. Donc, si je comprends bien la question, il y a un campement qui est sur le... la propriété ou le bail de ArcelorMittal, qui appartient à Minerai de fer Québec. Ce camp-là est là depuis quelques années, c'est le même camp qui sera éventuellement utilisé si le projet est autorisé par le gouvernement.

1090 Mais pour l'instant, donc, il n'y aura pas d'autres camps que celui qui est déjà en place et pour lequel il y a déjà une prise d'eau. Il y a déjà eu un camp là qui avait une capacité de logement de 1 000 personnes, ce qui ne sera pas le cas pour les besoins de Minerai de fer Québec, là. Alors, il n'y aura pas de nouvelles prises d'eau ou de camps d'une quantité ou d'une capacité supérieure à ce qu'il y a déjà eu là.

1095 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, merci beaucoup, madame Charest. Je vous redis la même chose que tout à l'heure, là. Donc, vous êtes encore la seule au registre. Si jamais vous avez d'autres questions, il suffira de vous réinscrire et on va vous redonner la parole avec plaisir.

1100 Moi, j'aurais une question pour...

Mme LISE CHAREST :

1105 C'est parfait.

LE PRÉSIDENT :

1110 Parfait merci.

Donc, pour terminer, là, notre thématique, là, notre thème sur les eaux souterraines, j'aurais eu une question, moi, pour l'initiateur. Donc, vous mentionnez, là -- c'est dans le PR.6, à la page 100 -- que l'impact cumulatif résiduel sur la qualité des eaux souterraines est jugé faible. Et moi, je vous pose la question... Et là, vous parlez vraiment de l'impact cumulatif.

1115

Ma question, c'est : est-ce que cela inclut l'impact cumulatif de l'exploitation de la mine du lac Bloom, depuis sa mise en service, en 2008?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1120

Si vous permettez, Monsieur...

LE PRÉSIDENT :

1125 Monsieur Lafrenière.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Oui, merci. Si vous permettez, Monsieur le président, je pourrais rediriger la question à notre équipe technique, monsieur Choquet.

1130

LE PRÉSIDENT :

Oui, monsieur Choquet. On n'a pas de son, monsieur Choquet.

1135

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

Là, vous avez du son.

1140

LE PRÉSIDENT :

Merci.

1145 **M. FRÉDÉRIC CHOQUET :**

Merci pour la question. Donc oui, le... ça inclut tout ce qui a été fait à date.

LE PRÉSIDENT :

1150

Donc... O.K., donc on parle...

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

1155

De l'exploitation.

LE PRÉSIDENT :

... vraiment d'un impact cumulatif depuis le début...

1160

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

Oui.

1165 **LE PRÉSIDENT :**

... de l'exploitation de la mine? Mais merci beaucoup, c'est très clair. Donc, je comprends qu'on va passer aux questions sur les eaux...

1170 **LE COMMISSAIRE :**

Juste une petite question de précision.

LE PRÉSIDENT :

1175

Oui.

LE COMMISSAIRE :

1180

J'imagine, donc, monsieur Choquet, excusez-moi, c'était... Donc, c'est basé sur... est-ce qu'il y a un document qui a été produit, à l'interne, pour répondre à cette question-là?

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

1185

Écoutez, je vais vous revenir avec un document précis pour... et une réponse plus précise pour ça.

LE COMMISSAIRE :

1190

Et puis, dans... Tant qu'à y être, comme on dit, là, je pense que j'avais parlé avec monsieur Lafrenière, demandant peut-être des données sur... des données un peu temporelles, là, sur la qualité de l'eau, pour les métaux principaux, là, qui sont dans un tableau -- et c'est quatre ou six métaux, là -- et puis au rythme où le nombre d'analyses annuelles se font, ça ne doit pas être des très gros gros tableaux, de toute façon, mais au moins avoir une idée, un peu, de l'évolution, là, qui vous sert un peu, à vous, de référence, là.

1195

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

1200

D'accord, c'est noté.

LE PRÉSIDENT :

1205

Donc, à ce moment-là, on passerait sur la thématique des eaux de surface, monsieur Locat?

LE COMMISSAIRE :

Oui, si vous voulez.

1210

LE PRÉSIDENT :

Je peux lancer la...

LE COMMISSAIRE :

1215

Oui, allez-y.

LE PRÉSIDENT :

1220 Je peux lancer les questions. Donc, ma question s'adresse toujours à Mine de fer Québec. Donc, page 49 et 56, là, du PR6, c'est mentionné qu'en phase d'exploitation, il est mentionné que la présence... et l'exploitation des nouvelles infrastructures et l'utilisation et la gestion de l'eau pourraient entraîner la modification des bassins versants de la zone d'étude et la modification des débits caractéristiques de la zone d'étude.

1225 Et on poursuit, plus loin, en disant : En phase de fermeture, la présence de vestige du site et la restauration finale pourraient entraîner la modification définitive des bassins versants de la zone d'étude, quelques modifications permanentes du schéma de drainage et de topographie locale qui auront lieu... auront lieu, pardon.

1230 Ma première question : pourquoi, à ce stade-ci, vous parlez au conditionnel, là? Dans les deux cas, on mentionne : « Pourraient entraîner des modifications dans les bassins versants. »

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1235 Si vous permettez, donc...

LE PRÉSIDENT :

1240 Oui, monsieur Lafrenière, excusez-moi. Oui, donc je vais diriger ma question.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1245 Oui, ça va, merci bien. Je redirigerais la question à l'équipe technique, soit monsieur Poulin et monsieur Choquet, si le conditionnel, c'est quelque chose que vous vous rappelez, là, à cet effet-là?

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

1250 Oui, bien je dirais que, pour la phase d'exploitation, ce qui arrive, c'est qu'en ayant, par exemple, le parc à résidus, qui va être dans le secteur des lacs E et F, donc tout le drainage qui se dirigeait dans le réseau et retournait vers le lac Mazaré et, éventuellement, le lac Boulder, bien suit actuellement un régime naturel des précipitations, avec les crues et les étiages et les variations.

En ayant un parc à résidus avec des digues de confinement, bien à ce moment-là, les

1255 précipitations, oui, elles vont continuer de tomber naturellement sur cette aire-là, mais il va y avoir les bassins d'accumulation, et la gestion de l'eau à l'intérieur du site va faire en sorte que, généralement, ça a tendance à aplanir, si on veut, ces crues et ces étiages-là, par le fait qu'on a un effluent qui est traité suite à la... au passage à travers l'usine, à ce niveau-là.

1260 Donc, dans certains cas, il va y avoir des augmentations de débit, alors qu'on est peut-être dans une période où, naturellement, c'est des étiages. Ou l'inverse, dans les crues, bien il peut y avoir comme un étêtement de ces variations-là. Puis, dans le cas de la halde sud, bien ça, c'est certain qu'il y a une modification là, qui est présente parce que l'ensemble des eaux collectées au sud vont retourner dans le bassin versant du lac Boulder via, ultimement, l'unité de traitement.

1265 Donc, à ce moment-là, c'est une modification qui va être... qui va perdurer durant toute la phase d'exploitation puis, dans une certaine portion de la phase de fermeture, jusqu'au moment où les conditions du milieu feront en sorte que les activités de pompage et de traitement pourront être cessées parce que l'eau rencontre toutes les normes. À ce moment-là, bien il y aura des travaux de faits sur les digues, pour retourner vers un écoulement dans le bassin versant d'origine, qui va... qui est comme on le connaît aujourd'hui.

1270 Évidemment, il y a quand même des modifications à ce niveau-là. Puis, dans les cas du parc à résidus, bien c'est les différents scénarios de restauration qui vont déterminer jusqu'à quel point ce sera possible de retourner dans certaines de ses portions de bassin versant là.

1275 **LE PRÉSIDENT :**

1280 Donc, votre explication répond à la deuxième question. J'allais vous demander quel genre de modifications. Donc, ça a été très détaillé, je vous remercie beaucoup.

1285 Donc, on ne parle pas, ici, de changement ou de transfert d'eau dans un autre bassin versant. Donc, on parle de modifications à l'intérieur même du bassin versant où ces régimes hydrologiques là vont, soit se lamener ou se...

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

1290 Dans le... Oui, dans le fond, dans le cas du parc à résidus, c'est le même bassin versant. Dans le cas de la halde sud, on se trouve dans le bassin versant de la rivière aux Pékans et, ultimement, de la rivière Moisie. Et, à ce moment-là, il y a effectivement un transfert de bassin versant, durant la phase d'opération et le... et ça a été un choix qui a été fait, de promouvoir ce pompage-là vers les installations de la mine, pour s'assurer qu'on ne rajoute pas de charge de

contaminant.

1295 Parce qu'on se rappelle le, lac Mogridge, ultimement, se dirige vers la rivière aux Pékans et
il y a déjà des installations minières aussi, en aval, avec également des contrôles et des paramètres
à respecter au niveau de la qualité de l'eau. Donc, il y a un impact, effectivement, sur le transfert de
bassin versant, mais il a été jugé plus positif globalement pour l'environnement, de protéger l'aire
protégée, si je peux m'exprimer ainsi, là.

1300

LE PRÉSIDENT :

1305 Là, en fait, vous m'amenez à une question que j'avais et que j'avais décidé de pas vous poser
parce que je ne croyais pas qu'il était pour avoir de transfert, là, selon la première partie de la réponse
que vous m'aviez faite, là. Mais justement, en ce qui concerne la rivière au Pékans et la rivière
Moisie, c'est une zone de protection stricte, ça, actuellement, afin de préserver la biodiversité, là,
puis le milieu naturel de la rivière Moisie, en... une réserve aquatique qui est projetée. Et là, vous
me dites qu'il y aura des transferts d'eau dans le bassin versant de la rivière Pékans, et donc,
ultimement, ça va aller dans le bassin versant de la rivière Moisie, et vous semblez dire que c'était
1310 pour diminuer, là, les... la contamination dans les autres...

Est-ce que vous pourrez me donner des détails, là? Parce qu'il faut... Je voudrais bien
comprendre, là, ce qui va se passer à ce niveau-là.

1315

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui, en fait, si je peux m'exprimer un peu mieux, excusez-moi pour la confusion, mais l'eau
qui... de contact qui s'accumule dans le bassin sud de la halde est située physiquement dans le
bassin versant de la rivière Pékans et Moisie. Par contre, il n'y a aucun rejet d'eau de contact dans
ce bassin versant là. Toute cette eau-là va être retournée vers le bassin versant du lac Boulder.

1320

LE PRÉSIDENT :

1325 O.K. Et donc, ça, c'était une de mes questions... c'était aussi une de mes questions
complémentaires, là. Plus largement, là, est-ce que le projet est susceptible de déverser des eaux
ou d'affecter, d'une quelconque façon, les bassins versants des rivières Pékans et Moisie?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1330

Si vous permettez, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

Oui.

1335 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

1340 Toutes les eaux de contact avec... durant les opérations et la construction, toutes les eaux de contact seront récupérées les transférées de l'autre côté du bassin, donc dans le bassin du lac Boulder, en l'occurrence, pour être traitée dans l'unité de traitement actuellement en place, laquelle sera bonifiée en termes de capacité.

1345 Donc, il n'y aura aucune eau qui sera en contact avec les installations qui seront rejetées dans la réserve protégée, donc, de la rivière Moisie. C'est, en fait, l'ADN, un petit peu, de... l'approche qui a été empruntée par Minerai de fer Québec, pour s'assurer d'une... de bien protéger cette aire-là.

1350 Si vous permettez, aussi, vous aviez... il y avait, dans votre question initiale, un aspect associé à la fin, hein, de la vie du projet. Évidemment dans un plan de réhabilitation, celui qui est prévu dans le cadre de l'étude de faisabilité, c'est de s'assurer, donc, qu'il y ait une période de post-exploitation qui va nous permettre de bien revégétaliser et qui va nous permettre, aussi, de s'assurer qu'on puisse donner la chance au... à l'eau de contact, donc, de pouvoir graduellement reprendre un régime équilibré, sans intervention humaine, à partir duquel, aussi, il y aura quand même un monitoring qui sera fait.

1355 Et suite à cette post... période post-exploitation là, il y aura une période post-restauration, première période de cinq ans; une deuxième période de cinq ans, qui va confirmer si, effectivement, il y a des eaux qui sont de qualité naturelle qui peuvent être maintenant laissées aller à l'environnement, pour s'assurer qu'il n'y a pas d'impact sur la réserve.

LE PRÉSIDENT :

1360 Oui, c'est très clair, donc merci beaucoup.

LE COMMISSAIRE :

1365 Juste pour préciser, quant à avoir...

LE PRÉSIDENT :

1370

Question complémentaire?

LE COMMISSAIRE :

1375

... quant à avoir mentionné ça. Donc, ce que... si on continue l'analyse, en fait, vous avez aussi indiqué, je pense, dans le plan, là, de fermeture, même aussi dans le document, que, à la fin, une fois que le contrôle de qualité démontrerait que les eaux sont correctes pour être laissées à l'effluent, que vous feriez une brèche dans la digue et qu'elle ne fonctionnerait plus du tout comme digue. Est-ce que c'est bien?

1380

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1385

Exactement. Alors, il n'y aura pas de... Évidemment, on n'est pas dans l'ingénierie détaillée à ce ci... à ce stade-ci, plutôt, mais ce qui est important de retenir, c'est qu'il n'y aura pas d'ouvrage de rétention d'eau, à moins qu'il y ait une raison quelconque de maintenir un ouvrage, mais l'idée, c'est de s'assurer qu'il n'y ait pas d'intervention humaine. Et que, avant qu'on creuse une brèche dans une digue de rétention, bien on soit assuré que ça respecte les normes et... pour s'assurer qu'on peut laisser aller l'eau à l'environnement.

1390

LE COMMISSAIRE :

1395

En fait, d'après ce que j'ai compris aussi, si j'ai bien compris, toutes les digues de rétention d'eau, ça va être les mêmes conditions, c'est-à-dire qu'elles seront éventuellement en partie ouverte pour permettre le rétablissement des conditions naturelles... enfin, naturelle? Donc sans retenue d'eau, autrement dit.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1400

Exactement. Seulement quand... Une fois qu'on aura la confirmation prouvée, donc qu'il y a réellement un respect des critères, là, après qu'il n'y ait plus d'opérations comme telles.

1405

Si vous permettez juste une petite chose là-dessus, la mine de fer du lac Bloom a été en arrêt, déjà, pendant presque... un petit peu plus que deux ans. Donc, pendant... entre 2014, donc, et 2017, 2018, un peu plus de trois ans, finalement. Et, on a été en mesure de constater, durant cette période-là, que les eaux qui étaient en contact, autant avec les stériles que les résidus, n'avaient pas besoin de traitement après un temps relativement rapide, parce que les eaux qui

1410 passaient à travers le monitoring environnemental, là, qu'on fait de manière récurrente, donc en conformité avec la réglementation, nous montreraient que, sans traitement à l'unité de traitement, l'eau avait déjà récupéré sa qualité naturelle, puisque, encore une fois, les... le secteur de la fosse du Labrador ne génère pas de drainage acide contaminé. Et donc, sans traitement durant cette période-là, on a constaté déjà, avant une période de cinq ans, que les eaux étaient déjà de qualité naturelle.

1415 **LE COMMISSAIRE :**

Est-ce que ces informations-là sont dans l'étude d'impact?

1420 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Je ne crois pas. Je ne crois pas.

LE COMMISSAIRE :

1425 Alors, ça serait, je pense, à point de le déposer...

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Si...

1430 **LE COMMISSAIRE :**

... si vous les avez.

1435 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Certainement. Ces études... les informations que je vous donne en ce moment sont déposées, donc, au gouvernement, au ministère de l'Environnement, puisque c'est un suivi régulier qui est fourni au ministère, là, tel qu'exigé par la réglementation.

1440 **LE PRÉSIDENT :**

Merci, cher collègue.

Je continuerais avec des questions, là, en lien avec les eaux de surface. Est-ce que la rupture

1445 d'une digue pourrait drainer de l'eau possiblement contaminée, mais pour l'instant, là, est-ce que...
parlons tout simplement de l'eau qui serait drainée suite à la rupture d'une digue, pourrait entraîner
cette eau-là dans les bassins versants adjacents?

1450 Parce que, bon, la possibilité d'une rupture de digue doit être envisagée, donc est-ce que la
rupture d'une digue pourrait entraîner un écoulement d'eau dans un autre bassin versant? Parce
que là, on ne pourrait pas, suite à une rupture, la repomper pour l'amener jusqu'à l'usine de
traitement des eaux, là.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1455 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1460 Monsieur Lafrenière?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1465 Merci. Donc, je vais céder... Juste avant de céder la parole à mon collègue, monsieur
Choquet, je vais simplement vous mentionner que, effectivement, nous avons fait une simulation,
nous avons, en quelque sorte, forcé une rupture de digue en simulation, pour voir l'impact que ça
pourrait avoir. Mais simplement pour mettre tout ça en perspective, évidemment, il y a quand même
toutes les mesures qui sont prises en compte pour s'assurer, avant que ça arrive, là, que ça n'arrive
pas. Simplement pour mettre ça en perspective.

1470 Alors, je laisse monsieur Choquet répondre à la question.

LE PRÉSIDENT :

1475 Monsieur Choquet?

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

1480 Oui. Merci. Monsieur Lafrenière. Merci, Monsieur le président. Donc, les analyses de rupture
ont montré que, dans un cas particulier, on aurait éventuellement de l'eau qui passerait dans le
bassin versant du côté du Labrador. C'est pour le cas de la digue G.

1485 Sinon, les autres digues, si elles venaient à rupturer, feraient... la brèche entraînerait une vague qui resterait dans les lacs qui sont en aval, donc dans le même bassin versant.

LE PRÉSIDENT :

1490 Donc, il n'y aurait aucune possibilité que ça aboutisse, là, dans la rivière aux Pékans ni dans la rivière Moise.

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

1495 Selon les digues et selon les cas de figure, c'est-à-dire qu'on a fait quand même des analyses en temps... par temps sec et par temps humide. Donc, dans le cas d'une crue 1 dans 10 000 ans appliquée à tout le secteur et avec un bassin plein, dans le cas de la digue de la halde sud, donc la digue sud, il pourrait y avoir un impact en termes de niveau d'eau, au niveau de la rivière aux Pékans.

LE PRÉSIDENT :

1500 O.K., donc ultimement, dans la rivière Moisie?

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

1505 Oui.

LE COMMISSAIRE :

1510 En fait, c'est une des raisons pour lesquels les dommages potentiels sont considérés comme tellement élevés. On reviendra sur la question des digues. Continuez.

LE PRÉSIDENT :

1515 Oui, c'est bon. J'aurais une question à vous poser sur l'unité de traitement des eaux, là, qui est mentionnée à plusieurs endroits dans l'étude d'impact, et à raison. Je pense que déjà, monsieur Lafrenière a répondu, là, à une de mes questions.

1520 Donc, ce sont toutes les eaux de contact du projet qui vont être récupérées, qui vont être pompées et qui vont être acheminées à l'usine de traitement des eaux? Monsieur Lafrenière.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1525 Oui. Alors donc, ce qu'il faut... pour apporter un peu de précision, dans le fond, il y a une superficie supplémentaire d'aire de captation des eaux de contact -- donc que ce soit par précipitation ou par fonte -- à raison de 59 % de supplémentaire par rapport à ce qui existe actuellement. Ce qui... Donc, toutes ces eaux de contact là, autant que les haldes à stériles que le parc à résidus miniers qui fait l'objet du projet actuellement, seront captées.

1530 Nous avons, actuellement, une usine de traitement des eaux qui a une capacité maximale de 75 000 mètres cubes par jour. Et donc, avec cette augmentation de superficie d'aire de captation des eaux, nous allons devoir doubler cette capacité-là à l'usine et il est prévu, donc, de nous assurer, là, de pouvoir doubler. C'est ce qui a été proposé au ministère, actuellement, pour pouvoir traiter les eaux supplémentaires associées à ce projet.

1535 **LE PRÉSIDENT :**

Et ma deuxième question en lien avec ça, et c'est peut-être juste la formulation, là, qui entraînait une confusion, là, de mon côté.

1540 Vous dites que, actuellement, l'unité de traitement des eaux sert essentiellement à traiter le surplus d'eau occasionné notamment par la fonte des neiges jusque... puisqu'un haut taux de recirculation de l'eau vers le concentrateur est observé.

1545 Donc, le concentrateur semble utiliser une bonne partie des eaux captées et l'usine, à ce que j'en ai compris, l'usine de traitement des eaux sert essentiellement à traiter les eaux de la fonte des neiges. Et là, vous... et un peu plus haut, on dit : l'UTE... donc, on mentionne que... pardon. Une fois le parc HPA-Nord mis en service en 2027, le taux de traitement de l'eau devrait être doublé.

1550 Donc ça, est-ce que c'est à cause de l'augmentation de la captation des pluies et de la fonte des neiges ou c'est dû à l'augmentation des eaux de contact? Parce que, dans la situation actuelle, donc un peu auparavant, à la page 17, vous mentionnez que ça sert essentiellement à traiter les eaux de la fonte des neiges alors qu'un peu plus loin, on nous mentionne, bien : Lorsque le parc HAP sera... HAP-Nord sera mis en service en 2027, on devra doubler.

1555 Et là, il semble y avoir une relation de cause à effet avec l'arrivée du nouveau parc et le besoin de traiter plus d'eau, alors qu'actuellement, ça sert essentiellement à... ça semble servir essentiellement à traiter les eaux de fonte des neiges.

1560 Pourriez-vous simplement m'apporter des précisions, là, qui pourraient permettre de clarifier tout ça, s'il vous plaît, monsieur Lafrenière ou un membre de votre équipe?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1565 Oui, certainement. Alors, ce qu'il faut comprendre, c'est que, quand on parle de l'eau de fonte des neiges, évidemment, il y a une quantité d'eau supérieure qui arrive par rapport au reste de l'année. Alors, c'est pour ça que la quantité d'eau qui arrive lors de cette fonte-là ne peut pas... n'est pas nécessairement utilisée pour recycler l'eau, donc, à l'usine, mais c'est un surplus d'eau temporaire qui arrive, et qui est traité.

1570 Donc, évidemment, s'il y a une superficie qui s'ajoute à ça, bien il y a, en période spécifique de fonte printanière, un besoin de traiter plus grand, dans une période de temps spécifique, pour rencontrer le besoin de la capacité nécessaire de façon ponctuelle.

LE PRÉSIDENT :

1575 Donc, ce n'est pas parce qu'il y a plus d'eau... Bien, en fait, ça revient un peu à ça, c'est qu'il y a plus d'eau de contact, à ce moment-là, dans le fond, avec les...

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1580 Tout à fait, tout à fait. L'eau de contact, là, qui était... t'sais qui était sous forme... qui était glacée, donc il y a une fonte...

LE PRÉSIDENT :

1585 C'est ça.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1590 ... qui arrive soudainement et il faut pouvoir être capable de traiter cette fonte soudaine qui arrive avec la capacité nécessaire. C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

1595 Parfait. Donc, c'est très clair, il n'y a pas de problème. Donc, est-ce que...

LE COMMISSAIRE :

1600 Oui, peut-être juste un petit élément de précision. Effectivement, ça fait des volumes d'eau plus importants à traiter. Par contre, c'est des... de la neige un peu, comme, diluée, donc ça réduit le besoin de traitement, enfin de réduction ou de concentration, j'imagine?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1605 Absolument. On a, en général, besoin de moins de produits chimiques durant la fonte printanière puisqu'il y a un apport d'eau naturel soudain, oui, tout à fait. Oui.

LE COMMISSAIRE :

1610 Merci. Je pense que c'est le temps d'une pause.

LE PRÉSIDENT :

1615 Oui. Donc là, on nous indique qu'il n'y a plus de ventilation dans la salle et ce n'est pas... c'est quelque chose qui était prévu, cette semaine, semble-t-il. On est très, comment dirais-je, chanceux dans nos... dans notre coordination. Et ça, c'est en dehors du BAPE, là, c'est le bâtiment, là, qui faisait de l'entretien dans la ventilation, les soirs.

1620 Donc, on va prendre une pause pour ventiler notre salle et on vous revient dans 15 minutes. Donc... et on aura des questions, là, pour l'initiateur et les personnes-ressources, là, dont madame Carrier, là, qui va être ici seulement ce soir, je pense. Donc, j'aurai une ou deux questions, aussi, additionnelles, pour vous. Donc, à tout à l'heure, donc dans environ une quinzaine de minutes.

1625
SUSPENSION DE LA SÉANCE À 20 H 03
REPRISE DE LA SÉANCE À 20 H 19

LE PRÉSIDENT :

1630 Alors, rebonsoir. Nous allons poursuivre avec le thème des eaux de surface et je vais céder la parole à mon collègue, le commissaire Jacques Locat.

1635

LE COMMISSAIRE :

Oui. Rebonsoir, tout le monde. Alors, j'avais une question qui serait dirigée vers MFQ, donc...

1640

Alors, c'était en relation avec le lac Boulder. Dans le... alors, en réponse à la question QC70, qui est dans PR5.5, là, aux pages 63 qui porterait que le suivi de la qualité d'eau du lac Boulder. Vous indiquez : « Avec les études de suivi des effets sur l'environnement qui se font en continu, MFQ sera en mesure de valider la nécessité de faire le suivi vers le lac Boulder. »

1645

Je voulais savoir quel était l'état actuel, un, de la qualité d'eau du lac Boulder, et si vous faisiez... si un suivi était prévu dans votre surveillance? Donc, j'ai deux questions : est-ce que vous avez fait un suivi... c'est quoi la qualité de l'eau du lac Boulder? Si vous avez des données là-dessus. Si oui, nous les fournir. Et ensuite, quelle surveillance vous pourriez faire, s'il y a lieu?

1650

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Merci, Monsieur le commissaire. Je redirigerai la question vers mon collègue, monsieur Poulin.

1655

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui, bien effectivement, pour la première portion, donc est-ce qu'il existe des données sur la qualité de l'eau du lac Boulder? Oui, il y en a et on pourrait vous faire un extrait, là, de ce qui est présenté, entre autres, dans l'étude d'impact ou dans le rapport sectoriel sur les eaux de surface.

1660

Par la suite, je crois que votre deuxième question était plus par rapport à s'il y avait un suivi qui serait nécessaire, à ce niveau-là?

1665

LE COMMISSAIRE :

Qui est prévu?

1670

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui, qui est prévu. En fait, je pense que, ce qu'on mentionne dans notre programme de suivi, c'est qu'il va y avoir une augmentation du débit rejeté à l'effluent et c'est dans le cadre des études des suivis des effets sur l'environnement réalisées dans le... avec le *Règlement sur les effluents des mines de métaux*, où il y a des suivis biologiques, entre autres, qui sont faits sur les communautés

1675

de poissons et benthiques, que dans la poursuite de ces études-là, il va être possible de faire ce suivi-là et, éventuellement, valider si l'augmentation du débit nécessite un ajustement au plan d'étude qui est déposé dans ce texte-là.

LE COMMISSAIRE :

O.K., bon...

1680

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Puis... Oui?

1685

LE COMMISSAIRE :

Oui, allez-y.

1690

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui, bien j'allais simplement dire : Il y a également un autre volet dans le cadre de l'étude, qui est sur ces modifications-là, hydrologiques, ces modulations du débit qui pourraient toucher le lac Boulder. Donc, il y a des études hydrologiques qui ont été réalisées pour voir s'il y aurait un effet sur l'habitat du poisson de ce côté-là, en aval de l'effluent.

1695

LE COMMISSAIRE :

O.K., très bien.

1700

Dans l'étude d'impact, dans le PR5.9, l'annexe 1, à la page 19, vous indiquez que... c'est une clarification à savoir : est-ce que les eaux de surplus du bassin RC2 n'est pas envoyée à l'UTE avant l'effluent final? Ma compréhension, c'était que ça devait passer par l'UTE avant d'aller à l'effluent final, mais...

1705

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Est-ce que je peux répondre, Monsieur le commissaire?

1710

LE COMMISSAIRE :

Oui, allez-y.

1715 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

1720 Donc oui, effectivement, donc la façon que le concept est élaboré, c'est que d'abord, l'eau qui arrive dans les résidus et donc l'eau qui exfiltre des résidus qui est pompés sous forme de pulpe, arrive, aboutit dans des bassins de collecte qui sont ramenés ultimement dans ce qu'on appelle le bassin A, qui est le bassin qui reçoit la majorité des eaux du secteur, là, des eaux du site, lequel s'en va vers un bassin de décantation qui s'appelle RC1, lequel poursuit, donc, le chemin vers le bassin RC2.

1725 Et, à partir de RC2, il y a une station de pompage qui amène l'eau pour la recycler vers l'usine. Et aussi, à ce même endroit-là -- pas dans la même station; à ce même endroit-là -- les surplus d'eau sont récupérés puisqu'ils sont passés à travers tout le processus de décantation et donc peuvent être traités, au besoin, avec des chimiques, avec des produits chimiques et être relâchés à l'environnement.

1730 **LE COMMISSAIRE :**

C'est ça, donc c'est eux, ils passent par l'usine de traitement avant d'être relâchés?

1735 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Tout à fait.

LE COMMISSAIRE :

1740 O.K., bon, c'est bien. Dans des traitements, on va utiliser des épaissements. C'est quoi les produits qui sont utilisés?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1745 Ce que je peux vous dire, c'est que...

LE COMMISSAIRE :

1750

(Inaudible) des eaux, pardon. Probablement que c'est plus dans votre procédé industriel. Vous utilisez des épaississants, je pense, pour la pulpe?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1755

Il faudrait que je vous revienne avec les noms des épaississants, là.

LE COMMISSAIRE :

1760

Je vous préciserai la question, là, et la source précise.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1765

D'accord.

LE COMMISSAIRE :

1770

Ensuite, une question... bien, peut-être, qui concerne, ici, le ministère de l'Environnement. C'est parce que notre section, c'est ce qu'on a d'habitude, où les eaux de surface, c'est un petit peu les lacs, là.

Quelles sont les études que vous exigez, donc, de votre côté, pour l'étude des lacs, dans le cadre d'un projet comme celui-ci, pour les caractériser?

1775

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Bien, c'est sûr qu'il faut qu'il y ait eu caractérisation du milieu environnemental adéquate qui sont... qui soit faite. Pour la zone d'étude, qui est définie par le promoteur comme étant une zone assez grande qui... jusqu'où l'effet de son projet pourrait se faire sentir.

1780

Donc, une fois que la zone d'étude est définie, il doit faire une caractérisation adéquate, là, du milieu récepteur, et donc des lacs environnants.

LE COMMISSAIRE :

1785

J'ai vu que, à l'occasion, donc, les gens vont prendre un échantillon de surface, dans le fond

du lac, pour le caractériser. Est-ce que c'est vrai, est-ce que c'est demandé?

LE PRÉSIDENT :

1790

Les sédiments de surface.

LE COMMISSAIRE :

1795

Les sédiments. Excusez-moi, les sédiments de surface.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1800

Je... il faudrait que je vérifie si l'échantillonnage de sédiments est demandé. Je crois que oui, mais il faudrait que je vérifie dans nos guides, pour être certaine.

LE COMMISSAIRE :

1805

En fait, je vais peut-être poser ma question à l'initiateur. Dans l'évaluation des impacts possible sur la qualité des eaux et sédiments, les gens prennent un échantillon de sédiments dans le fond du lac pour évaluer... un peu comme pour établir la référence de l'impact causé par l'activité industriel. Est-ce que c'est correct, monsieur Lafrenière?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1810

Si vous permettez, Monsieur le président, donc je vais rediriger la question à monsieur Poulin.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

1815

Oui, bien en fait, je pense que je peux l'aborder en deux volets. Premièrement, il y a eu des échantillonnages de sédiments dans le fond de différents lacs, qui sont autant sur le site minier qu'en aval, dont le lac Boulder, le lac Carotte, le lac de la Confusion, qui est au centre du site minier.

1820

Et oui, par moment, il peut être requis de déterminer l'état physicochimique initial du milieu, et de faire de l'échantillonnage de sédiments pour déterminer les OER. Par contre, si je ne me trompe pas, cette procédure-là est entrée en force après le début des opérations de la mine initiale, donc les OER, selon mon souvenir, n'ont pas été déterminés selon cette procédure-là, mais par des calculs du ministère, à ce niveau-là.

1825

LE COMMISSAIRE :

En fait, je me demandais, est-ce qu'il arrive à l'occasion que les gens prennent une carotte dans le fond du lac, pour avoir un profil, par exemple, si on prend un métal, ça peut être le chrome, admettons, et avoir une idée de la variation du chrome avec la profondeur et voir l'arrivée de l'activité humaine dans ce cas ou industriel, en l'occurrence, plutôt que de prendre un seul échantillon en surface?

1830

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui. À mon souvenir, non, c'est des échantillonnages à la benne qui ont été faits et pas nécessairement de carotte, oui.

1835

LE COMMISSAIRE :

O.K. Bien moi, pour le moment, ça va pour mes questions sur les eaux de surface.

1840

Ah, j'avais une question, excusez-moi. Concernant l'usine de traitement des eaux rouges, il me semble que j'ai lu quelque chose là-dessus. Je me demandais c'est quoi le procédé de traitement des eaux rouges? J'imagine que c'est pour enlever la couleur de l'eau ou... le fer, c'est quoi?

1845

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Alors, le procédé prévoit l'utilisation d'un sulfate ferrique en guise de flocculant, donc qui va faire en sorte de flocculer les particules en suspension qui sont à l'origine de la couleur rougeâtre de ces eaux-là. Et les autres matières en suspension aussi, là, donc pas seulement le fer, mais les autres types de matières en suspension.

1850

Ce traitement-là au sulfate ferrique est suivi d'un traitement avec de la chaux dolomitique qui nous permet de réajuster le pH jusqu'à la neutralité, avant le déchargement dans l'environnement.

1855

LE COMMISSAIRE:

Merci. C'est bien. Alors moi, pour les eaux de surface, ça va.

1860

LE PRÉSIDENT :

Donc, on va passer... Il nous reste des questions peut-être plus pointues, plus techniques,

là, qu'on transmettra par écrit parce que ça va être plus facile de les poser par écrit.

1865 Maintenant on va changer de thématique, on va passer à la qualité de l'air et je vais y aller, là, d'une série de questions pour madame Gagnon -- qu'on tient bien occupée aujourd'hui -- donc, du ministère de la Lutte... du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

1870 Donc, ma première question, c'est : qu'arrive-t-il lorsque la modélisation atmosphérique montre qu'il y a des dépassements d'une norme ou d'un critère sur le territoire d'une autre province ou d'une autre juridiction? Donc, parce que les modélisations, là, pourraient donner... en tout cas, ça pourrait être une possibilité, parce qu'on est très proche de la frontière du Labrador.

1875 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

1880 Oui. En fait, on essaie de voir si le projet génère une contamination transfrontalière. Les normes et critères du Québec ne s'appliquent pas, évidemment, ailleurs, donc ce n'est pas... ça serait plutôt un indicateur, voir si on peut... on anticipe une contamination du milieu, là, mais ce n'est pas des critères et des normes irrespectées, évidemment.

1885 Donc, ça serait peut-être plutôt de vérifier s'il y a des récepteurs sensibles, dans cette autre province, qui pourraient subir des impacts par le projet et, à ce moment-là, ça serait à la province adjacente de vérifier, selon ses règles et ses normes en vigueur, si c'est respecté.

1885 **LE PRÉSIDENT :**

1890 Mais, est-ce que -- et ça, ça fait partie de la question, là, que j'avais... qu'on avait formulée, que la commission avait formulée -- à ce moment-là, est-ce que vous en informez des autorités du territoire ou de la province adjacente?

1895 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

1900 Il y a de... dans... Bien, dans la plupart des cas, je pense que oui, c'est une bonne pratique d'avertir. Dans certaines provinces, même, je pense à l'Ontario, par exemple, on a des protocoles déjà en place, des ententes de collaboration à ce niveau-là. Donc, ça dépend, donc, de la province. Des fois, c'est des mécanismes qui sont déjà très bien établis, d'autres fois, non. Mais, même quand il n'y a pas d'entente ou de protocole en place, je pense que c'est une bonne pratique d'avertir si on anticipe une contamination.

Donc, s'il n'y a pas d'impact anticipé, à ce moment-là, on ne va peut-être pas nécessairement entreprendre de démarches.

LE PRÉSIDENT :

1905

Merci. Est-ce que vous pourriez vérifier si une telle entente pourrait exister avec Terre-Neuve-Labrador?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1910

Oui, non, c'est ça. Il n'y en a pas.

LE PRÉSIDENT :

1915

O.K., c'est bon. Donc, mais c'est dans vos bonnes pratiques? Par exemple, j'ai l'exemple ici, là, l'enjeu principal, c'est au moment des sautages. Donc... ou des ... on utilise la dynamite, là.

1920

Donc, à ce moment-là, est-ce que vous pourriez prévenir ou... selon vos bonnes pratiques, est-ce que vous prévenez le territoire adjacent qu'il va y avoir des sautages à telle période et qu'il pourrait y avoir des dépassements, par exemple, de silice dans l'air?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1925

Dans le cadre du projet actuel, les sautages se font dans la fosse et je ne pense pas qu'il est prévu... -- bien, monsieur Lafrenière me corrigera, là -- mais je ne pense pas qu'il est prévu qu'il y ait de sautages nouveaux, là, à des emplacements différents. Donc, c'est un peu comme la poursuite des activités, donc c'est plutôt au niveau de la modélisation de la qualité de l'air qu'on pensait, en fait.

1930

LE PRÉSIDENT :

O.K., je comprends. Parfait. Puis j'ai vu monsieur Lafrenière qui a acquiescé, donc c'est ça, c'est...

1935

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

1940

... ce n'est pas un enjeu, à ce moment-là, pour les dépassements, là, de... ou, à tout le moins, pour l'aspect de prévenir, là, les autorités du Labrador, par exemple?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

1945

Non, ce n'est pas un enjeu, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

1950

(Inaudible).

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Je m'excuse. Ce n'est pas un enjeu, Monsieur le président.

1955

LE PRÉSIDENT :

O.K., merci.

1960

Je reviens à madame Gagnon. On a pu voir, dans l'étude d'impact, là, qu'il y avait des critères 1 heure, selon... en se basant sur le critère 1 heure de la silice cristalline, il y a (inaudible) quand même assez fréquent, est-ce que le Ministère considère ça acceptable? Comment le Ministère compose avec des prévisions comme celles-là, là, dans les modélisations?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

1965

Oui, je vous remercie pour votre question. Je ne vais pas me prononcer, ce soir, sur l'acceptabilité du projet; c'est une analyse qu'on va faire par la suite, mais je peux vous dire un peu ce qui va guider, là, cette analyse-là.

1970

Donc, peut-être expliquer un peu, là, un critère et une norme. Déjà, je vais juste commencer par ça, pour clarifier. Une norme, c'est quelque chose qui est dans un règlement, donc ça a force de loi. Un critère tout seul, comme ça, ce n'est pas... ça n'a pas force de loi, donc ça n'a pas à être respecté. Il faut que, dans le cadre d'un projet, donc d'un décret dans le cas qui nous intéresse, ça soit mis en condition ou que le promoteur s'engage à le respecter pour que ça ait force de loi. Donc... parce que la silice, ça n'a pas de... c'est un critère.

1975

Donc, pour ce qui est de la... du critère 1 heure, qu'est-ce que ça veut dire, c'est que ça veut

dire que ça vise à prévenir l'inflammation au niveau voies respiratoires pour quelqu'un qui serait exposé à cette dose-là pendant 1 heure.

1980 Pour le critère annuel, bien là, à ce moment-là, c'est beaucoup plus faible, parce que ça vise à limiter le risque de développement du cancer du poumon. Donc, ça correspond à un risque de cancer d'environ cinq cas additionnels par million d'individus qui seraient exposés durant 70 ans à cette dose-là.

1985 Donc, c'est un peu ça les chiffres, qu'est-ce qu'ils veulent dire. Donc, au niveau du ministère de l'Environnement, quand le promoteur fait une modélisation atmosphérique, il faut... il y a plusieurs paramètres qu'on va regarder, donc les résultats des scénarios, évidemment, de dispersion atmosphérique, la probabilité d'occurrence des dépassements modélisés, le conservatisme des hypothèses que le promoteur a pris, les mesures de suivi de l'air ambiant qui sont proposées. Donc
1990 ça, c'est tout ça qu'on va venir en compte, mais évidemment, il faut que les normes de qualité de l'air ambiant -- les normes ou les critères, dans certains cas, justement pour la silice -- ce soit respecté au récepteur sensible.

1995 Donc... mais c'est ça, il y a tout un éventail de paramètre qu'on doit considérer, dans notre analyse.

LE PRÉSIDENT :

2000 C'est bien, donc je vous remercie beaucoup. Maintenant, ma troisième question, toujours pour vous, madame Gagnon, si on considère que la déposition sèche a été utilisée dans les options du modèle. Est-ce qu'on sait ce qui a été déposé et où ça a été déposé?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

2005 Je m'excuse...

LE PRÉSIDENT :

2010 En fait, ma question... Je réalise que ma question s'adresse peut-être plus à monsieur Lafrenière, pardon. Donc, je vais poser ma question à monsieur Lafrenière. Donc, il pourrait la rediriger, là.

Donc, la question, c'est : considérant que vous avez utilisé les dépositions sèches dans les options du modèle, donc là, est-ce que vous savez ce qui a été déposé et où ça a été déposé? Et

2015 est-ce que les quantités considérées... est-ce que les quantités sont considérées -- et ça, bien ça pourrait être ma question à madame Gagnon, par la suite -- donc je vais y aller avec la première portion de ma question, là, pour l'initiateur.

Donc, je comprends que c'est monsieur Poulin qui va répondre?

2020

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Oui. Merci, Monsieur le président.

2025

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui. Bien, ce que je pourrais dire, sans être un expert de la qualité de l'air, vous le comprendrez, bien c'est que la modélisation considère des concentrations dans l'air ambiant. Il ne s'agit pas des... de des modélisations qui font de la déposition, donc, pour en arriver à une quantité de X ou Y matériel qui pourrait se déposer au sol.

2030

Donc... puis je... sans me tromper, je crois que c'est effectivement basé sur les normes et des critères qui sont des critères d'air ambiant, également.

2035

LE PRÉSIDENT :

O.K., Parfait. Donc, merci beaucoup. Et ça rend mon autre question obsolète, donc ça va permettre à madame Gagnon d'avoir un peu de répit.

2040

Donc, ma prochaine question s'adresse d'abord à Mine de fer Québec. Donc, si on considère que les dépassements -- et toujours dans les modélisations, là -- de silice cristalline s'étendent au-delà du domaine de la modélisation, avez-vous évalué jusqu'où allaient ces dépassements? Monsieur Lafrenière ou un membre de votre équipe.

2045

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Oui, je vais diriger cette question, donc, à monsieur Poulin.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2050

Oui, dans le fond, ça a été évalué dans le cadre de la modélisation. Puis évidemment, le focus a été mis sur les récepteurs sensibles que l'on connaît au lac Daigle, en raison de la très

grande proximité. Puis, il y a une série de mesures d'atténuation qui ont été proposées et intégrées dans un modèle subséquent pour valider leur efficacité.

2055

Parmi ces mesures-là, on parle d'une déposition dans la partie la plus amont de la halde à stériles, donc la plus loin des villégiateurs, des stériles qui auraient une forte teneur en silice, comme le quartz, entre autres. Également, il y a aussi des mesures d'atténuation qui ont été mises au niveau des angles de sautage dans la fosse.

2060

Donc ça, spécifiquement, ce que ça veut dire, c'est que dans certaines conditions de vent, que ce soit des vitesses ou des directions de vent, bien il y aura des restrictions de sautage. Donc, auquel cas, un sautage qui était prévu dans la fosse ne sera pas fait cette journée-là, en attendant que les conditions soient plus favorables.

2065

Et également, il va y avoir un recouvrement des portions de stériles qui possèdent une plus grande quantité de silice par un autre matériel qui n'en contient que très peu, l'amphibolite. Et à titre indicatif, là, on parle à peu près 1 %, en moyenne, de contenu de SiO₂, de silice, là, dans ces matériaux-là.

2070

Et donc, suite à l'application de ces différentes mesures là, la conformité dans le modèle, qui est un modèle qui est évidemment conservateur pour la silice cristalline, là, a été atteinte. Mais, ce que j'ajouterais, aussi, c'est qu'il y a des suivis, actuellement, en présence au site, puis ces suivis-là vont être bonifiés pour permettre de capter toute modification qui pourrait survenir et ensuite y aller vers des ajustements, le cas échéant, si c'était nécessaire.

2075

LE PRÉSIDENT :

Et, est-ce que vous vous êtes assuré qu'il n'y avait pas d'autres récepteurs sensibles au-delà du domaine de modélisation, là, qui pourrait être susceptibles d'être affectés par ces dépassements-là?

2080

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui, tout à fait. Ça a fait l'objet de validation.

2085

LE PRÉSIDENT :

Puis ça, c'est des renseignements qu'on peut trouver, là, nommément dans l'étude d'impact?

2090

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2095 Oui, plus spécifiquement, aussi, dans le rapport sectoriel, là, qui a été déposé pour la modélisation atmosphérique, là, qui détaille un peu toutes les hypothèses qui ont été prises, à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT :

2100 Donc, c'est bien. Maintenant, j'aurais une question pour madame Samson. Je la surprends peut-être parce qu'on ne l'a pas interpellée beaucoup ce soir, mais comme elle va être avec nous seulement ce soir... Madame Samson, vous êtes là?

Mme ISABELLE SAMSON :

2105 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2110 Donc, ma question est en lien, justement, avec la silice cristalline. Donc, est-ce que vous pourrez nous parler des impacts de... autant aigus que chroniques de la silice cristalline, sur la santé humaine?

Mme ISABELLE SAMSON :

2115 Ça, je peux... je peux dire rapidement, là, parce qu'il y a énormément de composés, là, puis j'ai juste pris connaissance de tout ça lundi.

2120 Bien, la silice, c'est surtout une maladie qu'on trouve chez les travailleurs qui sont exposés à la silice puis c'est la silicose qui est une maladie qui rétrécit, quelque part, les élastiques dans les poumons, qui fait que nos poumons se gonflent moins facilement. Alors ça, c'est la maladie chronique qu'on craint avec la silice.

2125 La silicose est une maladie que la Santé publique surveille, mais c'est vraiment une maladie des travailleurs.

Au niveau aigu, la silice, c'est comme toute poussière, dans le fond, c'est un irritant des voies respiratoires. Et puis donc, les particules fines et les particules grossières, tout ça, c'est des irritants des voies respiratoires. Je n'ai pas regardé, mais je pourrais regarder, là, d'ici la fin de la rencontre,

2130 là, mais à ce que je sache, la silice n'est pas cancérigène. Mais, je vais vérifier parce que je ne connais pas tous les 200 cancérigènes par coeur puis j'ai... J'aurais pu prédire, là, que vous posiez des questions sur la silice, mais je ne l'ai pas fait. Ça fait que, en gros, c'est ça.

2135 Puis c'est pour ça, d'ailleurs, que l'Environnement regarde les... le 1 heure et le 24 heures pour plusieurs contaminants, parce que plusieurs contaminants ont des effets aigus, mais d'autres chroniques. À des faibles concentrations, on s'inquiète souvent plus des effets chroniques sur les personnes exposées. Donc...

LE PRÉSIDENT :

2140 C'est bon. Puis quand vous mentionnez que ce n'est pas cancérigène, vous pensez que ce n'est pas cancérigène, mais vous parlez que ça pourrait être... entraîner une maladie de travailleurs, là. C'est quel type de maladie? J'ai peut-être manqué dans votre explication, donc...

Mme ISABELLE SAMSON :

2145 Excusez, ma montre s'est mise à parler toute seule. C'est la silicose, là, que j'ai fait mention. La silicose, qui est une maladie qu'on appelle pulmonaire restrictive parce que les fibres élastiques du poumon qui se contractent et qui fait que ça devient difficile de respirer et de rentrer l'air dans ses poumons. C'est ça la maladie qu'on craint avec la silice.

2150 Donc, j'imagine que, pour l'entreprise, il y a un enjeu, aussi, de protection des travailleurs qu'ils doivent regarder. Mais, pour la population avoisinante, là, puis les modélisations -- c'est beaucoup pour les populations avoisinantes, là -- là, il va falloir que je regarde les concentrations, si ça pourrait mener à de la maladie. Mais comme je vous dis, généralement, à court terme, on est plus dans les impacts des irritants respiratoires pour les personnes qui auraient des problèmes de maladie respiratoire en partant.

2160 Et puis, évidemment, il faut penser à l'impact cumulatif, aussi, là. Alors ici, on est dans une mine, mais il y a d'autres mines aux alentours, alors c'est que, des fois, il peut y avoir des impacts cumulatifs sur la population, également. Mais ça, je ne pourrais pas l'apprécier, là, avec ce que l'étude démontre, là.

LE PRÉSIDENT :

2165 Donc, c'est bien. En tout cas, c'est éclairant.

LE COMMISSAIRE :

Peut-être un point...

2170

Mme ISABELLE SAMSON :

Mais, je vais regarder s'il y a des liens avec la silice puis les cancers, mais je n'ai pas fait ce devoir-là. Mais je sais très bien comment vous répondre d'ici...

2175

LE PRÉSIDENT :

C'est ça.

2180

Mme ISABELLE SAMSON :

... d'ici la fin de la soirée.

LE PRÉSIDENT :

2185

Et mon collègue a un complément de question.

LE COMMISSAIRE :

2190

Est-ce que c'est correct de dire que, dans le cas de la silice, une fois qu'on l'accumule dans le corps ou les poumons, bien elle reste là?

Mme ISABELLE SAMSON :

2195

Oui, oui. C'est correct de dire ça.

LE PRÉSIDENT :

(Inaudible).

2200

LE COMMISSAIRE :

(Inaudible), ça s'accumule tout le temps, tout le temps.

2205 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, en rapport avec cette question-là, madame Samson, est-ce que ça serait possible, et au-delà de ce que vous allez nous répondre dans la prochaine heure, là -- est-ce que vous auriez de la documentation à déposer à la commission (inaudible)?

2210 **Mme ISABELLE SAMSON :**

Ah bien, je pourrais... Je pourrais effectivement faire ça, là, c'est... Je vais regarder le... quelques petites références sur la silice. Absolument, ce n'est pas un problème, ça.

2215 **LE PRÉSIDENT :**

Ça nous aiderait, là, dans notre analyse, parce que bon, on va sans doute avoir à en parler et, même si ça serait non cancérigène, on a quand même des... on va quand même aborder cette question-là. Donc...

2220 **Mme ISABELLE SAMSON :**

Oui, bien c'est un agresseur pour la santé, clairement, là. Je veux dire, cancer... il n'y a pas juste le cancer sur la planète, là, mais...

2225 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça, exactement.

2230 **Mme ISABELLE SAMSON :**

... c'est la partie que je ne sais pas par coeur, mais je vais aller vous chercher l'information.

2235 **LE PRÉSIDENT :**

C'était le sens de ma question, d'ailleurs. Donc, à ce moment-là, on va attendre un document de votre part, là, qui serait déposé à la commission.

2240 **Mme ISABELLE SAMSON :**

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

2245

J'ai mon collègue qui a une... un complément de question, il n'y a pas de souci.

LE COMMISSAIRE :

2250

Non, O.K., mais en fait, ce n'est pas pour madame Samson, ça serait plus au ministère de la Faune et des Parcs. Ça concerne toujours la silice cristalline. Est-ce que ça pourrait être une préoccupation pour la faune environnante?

LE PRÉSIDENT :

2255

Là, on s'adresse à madame Bourque du ministère de Forêts, Faune et Parcs et mon collègue m'enlève les mots de la bouche et j'allais poser la question.

2260

Non, ça va, ça va. L'important, c'est que la question soit posée. Donc, allons-y avec madame Bourque pour la question, là, des impacts potentiels et, pensons aussi aux impacts quand même cumulatifs, là -- il y a des mines environnantes -- sur la faune. Est-ce que vous avez évalué ça dans votre ministère?

Mme MYLÈNE BOURQUE :

2265

Bien, c'est sûr qu'au ministère, de mémoire, je ne suis pas certaine qu'on ait évalué précisément cet impact-là, mais je peux vérifier, là. Peut-être qu'au niveau de la littérature, il y a peut-être des études ailleurs qui l'ont évalué, mais c'est sûr que, pour le Ministère, dans ce cas présent, on n'a pas évalué, là, cet impact-là.

2270

LE PRÉSIDENT :

Donc, si vous trouvez de l'information, là, on apprécierait que vous la déposiez à la commission.

2275

Mme MYLÈNE BOURQUE :

Oui, je vais vérifier.

2280

LE PRÉSIDENT :

2285 J'ai une question qui s'adresse peut-être à madame Gagnon, mais aussi à madame Samson. Dans le cadre d'une étude d'impact, que ce soit, là, l'étude du projet qui nous concerne ou une autre, quel ministère est responsable de faire la vérification, justement, des dépassements de critère, en fonction de la santé? Donc, est-ce que c'est le ministère de l'Environnement ou le ministère des Santé et des Services sociaux?

2290 Donc, je peux demander à madame Gagnon, peut-être, de démarrer, là, la réponse.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

2295 Oui, absolument. Donc, dans le cadre d'un projet assujéti à la procédure, évidemment, le MSSS est un ministère qu'on va consulter. Donc, c'est par leurs avis sur l'acceptabilité du projet, admettons qu'ils ont des inquiétudes sur certains paramètres, et caetera, si, justement, là, ils ont des critères à proposer en fonction d'études qui ont été faites, et caetera. Donc, tout ça, c'est pris en compte dans le cadre de l'analyse du projet.

2300 Donc, si ça a à être... si un critère a à être élaboré suite à ça, donc je... j'avancerais que ça serait le contrôle au ministère de l'Environnement qui devrait faire, ensuite de ça, le suivi de la conformité parce que ça serait encadré par le décret émis par le gouvernement.

LE PRÉSIDENT :

2305 Excellent, donc c'est très clair, c'est... Voilà. Donc, j'aurais... Merci beaucoup, madame Gagnon.

2310 J'aurais une autre question pour madame Samson. La commission aimerait -- puis là, je ne vous demande évidemment pas de répondre à ça ce soir, mais... et on aurait pu vous la transmettre par écrit, cette question-là, mais c'est une demande, en fait. On aimerait consulter les déterminants puis les indicateurs d'état de santé de la population de Fermont. Est-ce que vous pourriez déposer... est-ce que vous avez de la documentation là-dessus, au ministère, donc par réunion, et que vous pourriez déposer à la commission?

2315 **Mme ISABELLE SAMSON :**

Je doute fort qu'il y en ait parce que la possibilité de donner des statistiques, ça dépend du nombre de personnes et, probablement que le mieux qu'on peut avoir, c'est certaines données sur

2320 les habitants de la MRC de Caniapiscau. Les populations étant très petites, toutes les études québécoises ne permettent pas de faire des conclusions au niveau des MRC de la Côte-Nord.

2325 La Côte-Nord a investi, il y a quelques années, dans des propres enquêtes, mais encore là, c'est souvent des portraits, au mieux, par MRC, à cause des analyses statistiques et puis de la capacité de déterminer des données avec puissance statistique. Je vais m'informer auprès de mes collègues de Santé publique s'ils ont le moindre portrait de Fermont et je vous le déposerai.

LE PRÉSIDENT :

2330 Parfait. Bien c'est... merci beaucoup. S'il y a quelque chose, on apprécierait d'avoir l'information. Peut-être une dernière question de ma part, sur la question de la qualité de l'air, avant de passer la parole à mon collègue.

2335 Est-ce que les mesures d'atténuation qui sont évoquées pour contrer... et là, ça s'adresse à Mine de fer Québec, est-ce que les mesures d'atténuation, là, que... évoquées pour contrer les impacts de l'air ambiant durant l'exploitation vont s'appliquer également dans la phase de la construction? Donc, je m'adresserais à monsieur Lafrenière pour cette question.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2340 Oui, absolument. Les mesures de mitigation qui sont proposées, donc qui sont... concernent essentiellement la halde sud. Et, dans le cas de la halde sud, au niveau de la construction, c'est qu'il faut se rappeler, c'est que c'est surtout de la construction des digues et des infrastructures de gestion de eaux.

2345 Et ensuite, ce qui associé, donc, à la halde à stériles sont plutôt limitées en termes de construction, si bien que la halde va se construire au fur et à mesure des opérations. Mais n'empêche, tout ça sera intégré, bien évidemment.

LE PRÉSIDENT :

2350 C'est parfait. Je vous remercie beaucoup, monsieur Lafrenière. Donc, je vais céder la parole à mon collègue, Jacques Locat.

LE COMMISSAIRE :

2355 Oui, merci, Monsieur le président. Alors, j'avais une question, une première, c'était sur... à

savoir est-ce que les villégiateurs de la Ville ont été consultés, s'il y a eu pour peut-être placer... bien positionner une situation d'observation concernant les poussières, et caetera, qui servirait à eux, là, de référence ou de point de référence, pour un suivi environnemental?

2360

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Non, les villégiateurs n'ont pas été encore consultés. Évidemment, si le projet vient qu'à être autorisé ou en voie de l'être, évidemment, cette consultation-là sera faite. Il reste quand même que c'est la science qui va quand même déterminer le bon emplacement, pour être certain de vraiment avoir une opportunité de mesurer les impacts *maximals*, là. Oui.

2365

LE COMMISSAIRE :

J'aurais une question concernant, cette fois-ci, plutôt, l'érosion éolienne. Donc, il est indiqué, ici, que finalement, en raison d'un haut d'humidité du parc à résidus fins, ces derniers étaient considérés comme une source négligeable de particules qui est omis de la modélisation parce qu'ils considèrent que (inaudible) sont saturés ou gelés.

2370

Alors donc, est-ce que vous confirmez que tous les résidus sont toujours maintenus sous l'eau, les résidus fins en particulier ou les autres?

2375

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Non. Les résidus fins ne sont pas tous maintenus sous l'eau. Les résidus fins, par contre, ont une capacité de rétention d'eau extrêmement élevée. Et à... quand on observe justement, aux terrains, quels peuvent avoir les effets du vent sur les poussières qui peuvent provenir du parc à résidus fins, elles sont nulles. Donc, elles sont quand même très très... Si ce n'est pas saturé, c'est très humide, si je peux parler comme ça.

2380

LE COMMISSAIRE :

En fait, ma question vient aussi d'observations que l'on voit, du côté de Wabush où, des fois, il y a des nuages de poussières rouges qui sont soulevés, là. Est-ce que vous... quelle est la différence entre le contexte qui serait favorable aux poussières rouges à Wabush et celles qui pourraient prévaloir ici, à la mine du lac Bloom?

2385

2390

2395

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

En fait, je ne suis pas certain si les nuages de poussières rouges ne sont pas plutôt associés à des explosifs pour ce qui est des NOx, comme on dit en bon français. Mais, je ne pourrais pas vous dire.

2400

Ce que je peux vous dire... Par contre, je ne peux pas comparer avec ce qui se fait à Wabush. Ce que je peux vous dire, par contre, c'est qu'au niveau des résidus grossiers, puisque les résidus fins ne sont pas générateurs de poussières, au niveau des résidus grossiers, il y a un programme de revégétalisation de toutes les surfaces qui sont friables, c'est-à-dire qu'il n'y a plus de déposition qui se fait, et qui se fait de manière progressive.

2405

Et on a déjà commencé, à la mine du lac Bloom, à revégétaliser. Il y a un 72 hectares, précisément, qui ont été faits depuis le début des opérations, et vraiment, ces secteurs-là qui ont été revégétalisés sont à la face même, donc, du vent dominant, qui est direction nord-est. Alors, tous les... si vous vous référez aux plans qu'on vous a soumis via l'étude d'impact, vous allez constater que les digues, par exemple, HPA-Sud, RC1, RC2 et celles qui sont situées D1 et D2 sont celles qui reçoivent les vents dominants en premier. Tout ça, ça a déjà été végétalisé, on peut déjà dire qu'il y a une grande différence par rapport à avant que c'était végétalisé. Et on contrôle donc les émissions de poussières de cette façon.

2410

2415

LE COMMISSAIRE :

Là, là-dessus, je pense que vous aviez mis en place un programme de recherche, hein, pour développer la végétalisation, comme c'est mentionné, je pense, dans le plan de fermeture?

2420

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

Dans le plan de restauration, il y aurait certainement un programme de recherche. Celui-là n'est pas encore débuté. On poursuit quand même la revégétalisation qui, somme toute, jusqu'à maintenant, donne des super beaux résultats, qui fonctionnent. Alors, on va quand même s'assurer, là, qu'il y a un sol vivant qui continue d'être maintenu pour s'assurer de la pérennité de l'initiative.

2425

LE PRÉSIDENT :

Merci bien.

2430

LE COMMISSAIRE :

2435 Dans le type d'impact, comme dans le PR6, à la page 101, vous indiquez que les émissions de poussière enregistrées à Fermont sont assez rares. Est-ce que vous pouvez détailler la source de l'information?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2440 Je m'excuse, est-ce que vous pouvez répéter la question, Monsieur le commissaire?

LE COMMISSAIRE :

2445 Dans le résumé, en fait, on... si j'ai bien noté, à la page 101, que les émissions de poussières enregistrées à Fermont sont rares. Donc, il n'y en a pas fréquemment, mais j'aimerais bien pouvoir avoir la documentation ou détailler la source de cette information-là, à savoir c'est quoi la fréquence. Actuellement, on ne sait peut-être pas qu'elle est la direction du vent quand ça se produit, là, mais au moins avoir (inaudible) la documentation et on reposera, nous aussi, la question indirectement à la Ville de Fermont, en même temps. Mais si vous avez l'information, vu que vous en parlez, on apprécierait avoir cette information.

2450

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2455 O.K. Je n'ai pas l'information d'emblée. Peut-être que l'équipe technique l'aurait. Sinon, on peut s'engager à déposer, éventuellement, les sources de cette information-là, là. Peut-être monsieur Poulin?

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2460 Oui, je pense qu'on pourrait vous revenir de manière plus précise à ce qui était référé dans ce contexte-là. Mais je sais aussi qu'il y a une question de... que ce n'est pas 100 % des routes qui sont pavées ou qui étaient pavées par moment. Il y a également un impact, là, de la circulation, là, locale, à certains endroits. Mais, on va prendre le temps de faire le tour comme il faut pour vous revenir là-dessus.

2465

LE PRÉSIDENT :

Très bien.

2470

LE COMMISSAIRE :

Moi, ça compléterait ce que j'ai ici, dans les... pour l'instant, là.

2475 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

LE COMMISSAIRE :

2480

Les autres seront par écrit, je pense. Ça va être correct.

LE PRÉSIDENT :

2485

Donc, on devait passer -- et là, je vais surprendre mon collègue -- à la section... à la thématique parc à stériles et résidus.

LE COMMISSAIRE :

2490

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2495

Mais là, je poserais des questions dans tout le domaine de... dans la thématique compensation milieux humides et habitat du poisson, pendant que madame Carrier est avec nous. Et donc, là, j'ai quatre ou cinq questions à poser. Certaines vont s'adresser à l'initiateur; certaines vont s'adresser à madame Carrier du ministère des Pêches et Océans; d'autres vont s'adresser soit ministère Forêts, Faunes et Parcs ou ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

2500

Mais, j'arrive un peu en porte-à-faux avec ça, parce qu'on n'est pas vraiment dans cette direction-là, là, ce soir, mais c'est pour profiter de la présence de madame Carrier.

2505

D'abord je poserais la question à Mine de fer Québec, donc les projets de compensation... Et après, je poserai une question complémentaire à madame Carrier.

Les projets de compensation des milieux humides et de l'habitat du poisson ne sont pas tous

2510 situés sur le territoire de la MRC de Caniapiscau. Pourquoi vous avez proposé des sites de compensation qui étaient situés dans d'autres régions administratives?

Donc, et la question se pose, là, pour connaître, là, les motivations ou les justifications qui sont en lien avec ça.

2515 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Oui, je vous remercie, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

2520 Monsieur Lafrenière.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2525 Oui, merci, Monsieur le président, pour cette question. Je vais donc rediriger la question à monsieur Poulin.

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

2530 Oui, merci.

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Poulin?

2535 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

Oui, merci monsieur Lafrenière. Monsieur le président.

2540 En fait, la première prémisse dans le développement des différents projets de compensation, c'est toujours de les avoir, idéalement, à proximité du projet. Sinon, si ce n'est pas possible, de conserver dans le bassin versant puis on étend le rayon des recherches de plus en plus loin pour trouver les pistes.

2545 La région de Fermont et sa périphérie, c'est un secteur qu'on connaît relativement bien. Depuis, je dirais, les 10 à 15 dernières années, il y a différents développements qui se sont faits, et

2550 programmes de compensation également. Et, ce qu'on observe, c'est qu'on est dans un secteur où il y a relativement, en dehors des infrastructures minières et de la municipalité, peu de dégradation entropique des habitats, ce qui fait que les possibilités pour augmenter les... soit les superficies ou la productivité des habitats sont relativement limitées, surtout quand on tombe dans un projet où on vient les comparer avec des pertes, là, qui sont autour de 156 hectares au niveau de l'habitat du poisson.

2555 Donc, ce qu'on a fait, c'est initier des projets à proximité puis, également, avec les communautés autochtones, autant de Matimekush-Lac John que de Uashat mak Mani-Utenam, de développer avec eux, en partenariat -- ils sont même venus sur le terrain, dans certains cas, avec nous, pour étudier certaines problématiques. Et, c'est dans ces contextes-là, après, bien qu'il a fallu sortir pour aller vers d'autres secteurs.

2560 Et, il y a aussi eu des itérations dans le développement du plan de compensation où on se doit également de marier, si je peux le dire ainsi, là, les exigences fédérales et provinciales pour arriver à un projet qui est porteur des deux côtés. Parce qu'à un certain moment donné, ça peut ne pas cadrer dans les orientations de un ou de l'autre.

2565 **LE PRÉSIDENT :**

2570 C'est bon. Maintenant, toujours dans la même veine, là, vous proposez de faire des aménagements pour améliorer l'habitat de la... la reproduction de la perchaude dans le lac Saint-François, là, qui est situé dans un élargissement du fleuve Saint-Laurent. Donc là, on est rendu passablement loin de Fermont, de la Côte-Nord. Qu'est-ce qui a motivé -- puis ça, c'est par curiosité, là, je ne conteste pas du tout le bien-fondé de faire des aménagements au lac Saint-François, bien au contraire -- mais qu'est-ce qui a motivé, par curiosité, votre... cette proposition-là, là, du promoteur?

2575 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

2580 Oui. Bien je dirais que, dans le cadre du projet, on a eu la très grande chance ou opportunité d'avoir de bonnes discussions avec les intervenants du MFFP, tout le long du processus, pour pouvoir échanger sur ce qui pouvait être acceptable selon les différentes lignes directrices.

Puis, c'est à la suite de ces réunions-là, qui, à un moment donné, il y a eu des discussions avec les autres directions régionales, pour évaluer s'il y avait des besoins criants en termes de compensation et l'équipe du MFFP -- si je ne me trompe pas, c'est Mauricie—Centre-du-Québec, là, qui couvre ce secteur-là -- a fait part de ce projet-là des frayères à perchaudes, là, qui n'étaient plus

2585 accessible ou accessible pas suffisamment longtemps durant la période.

Donc, c'est comme ça qu'est née cette piste-là, qui a été proposée, je dirais vers la fin du processus, pour venir un peu boucler, là, dans la suffisance.

2590 **LE PRÉSIDENT :**

2595 Parfait. Et là, je vous pose une question complémentaire, là, qui va peut-être vous sembler surprenante, mais vous êtes sans doute au courant qu'il y a un programme de compensation, là, qui a été mis en place par le gouvernement du Québec, de 10 millions de dollars pour la restauration du lac Saint-Pierre. Donc, est-ce que vous avez... est-ce que Mine de fer Québec a l'intention de faire des demandes auprès de ce fond-là ou vous allez couvrir les aménagements à partir, là, des montants qui sont prévus pour les compensations de l'habitat.

2600 **M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :**

2605 Bien, dans le cadre des compensations, la prémisse est toujours : 100 % des frais sont assumés par le promoteur et, auquel cas, s'il y avait un hypothétique cas où une tierce partie viendrait fournir une partie du financement, bien à ce moment-là, généralement, il y a un... au ratio de l'évaluation des coûts, un retranchement des superficies en gain qui serait fait. Mais, dans le cas qui nous concerne ici -- et monsieur Lafrenière pourra le confirmer au besoin, là -- 100 % des frais sont couverts par le promoteur.

LE PRÉSIDENT :

2610 C'est bien. Donc j'imagine que monsieur Lafrenière me confirme ce fait-là, donc c'est bien.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2615 Absolument. Si vous permettez, Monsieur le président, je le confirme et c'est une priorité pour Minerai de fer Québec d'assumer ses responsabilités dans ce dossier-là et ne pas refiler la facture aux contribuables via une subvention. Alors oui, on va assumer les frais tout à fait... d'emblée.

LE PRÉSIDENT :

2620 Merci. Donc... Mais la question se posait, là, parce que le programme est vraiment -- comment dirais-je -- important. C'est quand même 10 millions de dollars, là, qui sont offerts pour la restauration du lac Saint-Pierre et je voulais poser la question.

2625 Maintenant je m'adresse à madame Carrier. Dans la même veine, donc on a démarré, là, la discussion en lien avec la proximité ou non des aménagements qui sont proposés. Quelle est l'approche ou la philosophie de Pêches et Océans Canada là-dessus, donc au niveau, là, des compensations d'habitat qui doivent être faites très proche de la zone qui est impactée ou, comme le propose, là, le promoteur, mais de s'éloigner lorsqu'il n'y a pas de possibilité, là, de faire toutes les compensations d'habitat, là, très proche des zones qui sont impactées.

2630 Donc, vous pouvez y aller, madame Carrier.

Mme JOANIE CARRIER :

2635 Oui, bonsoir, Monsieur le président, Monsieur le commissaire et à tout le monde. Au niveau de la compensation, en fait, là, je veux juste me permettre de rétablir, peut-être, le niveau où intervient Pêches et Océans Canada dans ce projet-là.

2640 On intervient en deux temps. Le premier, c'est notre rôle de ministère expert, avec Environnement et Changement climatique Canada, au niveau de l'inscription des plans d'eau et cours d'eau qui sont prévus à l'Annexe 2 du REMM, le processus qui est commencé, là, avec Environnement et Changement climatique Canada.

2645 Pêches et Océans Canada va se prononcer, en fait va fournir un avis à Environnement Canada au niveau des eaux où vit le poisson, pour commencer, pour vraiment établir quels sont les plans d'eau et les cours d'eau qui sont à inscrire. Ensuite de ça, on va fournir un avis au niveau de la pertinence de la compensation et de sa suffisance. Puis, après ça, on va intervenir, encore une fois, en support à Environnement Canada, au niveau des consultations, dans ce processus-là.

2650 Ça, c'est le premier rôle, si on veut, dans le projet, de Pêches et Océans Canada. Le deuxième va être au niveau de l'application de la *Loi sur les pêches* en vertu des dispositions dont sont responsables Pêches et Océans Canada. Donc, pour ce qui nous concerne, avec le plan compensatoire proposé auquel on fait référence, on est vraiment dans le cadre de l'inscription des cours d'eau à l'Annexe 2 du *Règlement sur les effluents mines de métaux et des mines de diamants*.

2655 Donc nous, notre rôle, c'est de fournir un avis expert à Environnement Canada, comme je le disais. Puis, pour ce faire, bien nous, on utilise la même politique que pour notre application réglementaire, c'est la *Politique sur l'application des mesures qui visent à compenser les effets néfastes sur le poisson et son habitat*, en vertu de la *Loi sur les pêches*. C'est une politique qui est publique, là, sur notre site. Au besoin, on pourra le déposer à la commission.

2660

2665 Puis, dans cette politique-là, ce qu'on cherche, en fait, à faire, c'est de contrebalancer les effets néfastes dans notre cas ici, qui vont être des pertes d'habitat du poisson causées par le... l'entreposage, là, des résidus miniers et des stériles à venir. Le but, dans le fond, de ça, c'est d'être proportionnel, dans le fond, aux effets. Puis on va aussi, pour atteindre la suffisance, considérer, si on veut, l'incertitude en lien avec la compensation. Puis on va aussi considérer l'écart temporel, là, qu'il peut y avoir entre le moment où les effets ont lieu et le moment où la compensation est efficace.

2670 Donc, pour en venir, maintenant, au sujet vraiment de votre question, on favorise, en fait, en premier lieu, que les compensations soient à proximité du projet. Évidemment, avec un projet minier où il y a des possibilités d'agrandissement, ce n'est pas l'idéal que ce soit très près du projet, parce que les compensations pourraient subir des effets dans le futur s'il y a agrandissement. Donc, on va se concentrer à essayer de rester près, comme monsieur Poulin le disait, là. On va rester près du... dans le même bassin versant, idéalement.

2675 Puis, bien là, on est dans une situation où on se retrouve avec des pertes d'envergure, là -- on ne se le cachera pas, 155 hectares de... pour l'instant, d'habitat du poisson qui sont prévus. Donc, ce n'est pas possible, pour l'instant, selon ce qui a été fourni par le promoteur, là, comme information, de compenser à proximité, donc effectivement, il y a des cas où les promoteurs vont s'éloigner du milieu, mais bien sûr, cette compensation-là devra aussi être l'objet de consultations publiques, et
2680 aussi avec les Premières Nations, pour voir si les gens, dans le fond, du milieu sont favorables, aussi, à tout ça.

2685 Donc, on est à un niveau où nous, on n'a pas encore fourni un avis à Environnement et Changement climatique Canada au sujet de ce plan compensatoire là. C'est à venir, mais on est toujours en analyse puis la suffisance n'est pas établie. Ça se peut qu'il y ait des projets qui changent, des projets qui soient... qui doivent être ajoutés, aussi. On n'est pas... encore une fois, à un stade de donner une décision finale là-dessus.

2690 Puis, évidemment, on discute, aussi, avec nos homologues provinciaux, au niveau du MFFP, à ce sujet-là. Je ne sais pas si ça répond suffisamment.

2695 On peut considérer un projet qui est plus loin, mais ça ne sera pas la totalité, idéalement, là, de la compensation qui sera faite, loin comme ça, du site minier, si on veut, ou du lieu où il y a des effets sur le poisson et son habitat.

LE PRÉSIDENT :

C'est bien. Maintenant, toujours une question pour vous, madame Carrier. La commission

2700 est intéressée de savoir comment votre ministère arrive à jauger d'adéquation entre les pertes d'habitat et les compensations qui vont être proposées. Donc, comme, là, vous arrivez à déterminer : Bien ça, ça va être suffisant pour compenser ce qui est perdu.

Donc, comment vous faites... sur quoi vous basez votre évaluation?

2705 **Mme JOANIE CARRIER :**

2710 C'est, en fait... on va se baser sur une analyse qui se fait au cas par cas. On va considérer la qualité, si on veut, des habitats perdus, les fonctions d'habitat qui sont perdues. Là, évidemment, c'est impossible, si on veut, de... que les habitats et les fonctions exacts perdus soient compensés par exactement la même chose, c'est certain.

2715 Donc, on va se fier sur les meilleures données qui vont être disponibles, puis on va aussi se fier au jugement, là, professionnel de nos experts, au niveau du Programme de protection du poisson et de son habitat. Puis on va aussi y aller avec des informations ou des discussions, aussi, avec le MFFP, à ce sujet-là, normalement. Puis c'est comme ça qu'on va établir.

Il n'y a pas de, si on veut, de recette, là, puis il n'y a pas question, non plus, t'sais, d'un fichier qui nous permettra d'avoir une réponse exacte.

2720 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Donc, c'est une évaluation, finalement, d'expert, c'est ça?

2725 **Mme JOANIE CARRIER :**

Oui, tout à fait.

LE PRÉSIDENT :

2730 C'est bien. Vous parlez du MFFP, donc je vais vous poser une question à vous, madame Carrier, puis je la poserai aussi au MFFP ensuite. Minerai de fer Québec propose d'améliorer la montaison du saumon atlantique sur la rivière Nabisipi, d'obstacles naturels. Donc, on parle, là, d'un obstacle qui est naturel, où le saumon a de la difficulté à monter et où le saumon ne remonte pas, peut-être, dans certains cas.

2735 Donc, quelle est la philosophie de Pêches et Océans Canada sur une mesure de

compensation qui viendrait faciliter la montaison, en l'occurrence, ici, du saumon, à un endroit où, depuis des millénaires, là, il n'y a pas... il a toujours vécu cette situation-là, et donc à un endroit qui a modelé son évolution?

2740

Et donc ça, c'est la question, là. Quelle est votre philosophie ou votre... vos... vos recommandations là-dessus?

Mme JOANIE CARRIER :

2745

Bien en fait, ce que je pourrais dire à ce sujet-là, pour l'instant, c'est que le projet est toujours en analyse. On n'a pas accepté ce projet-là, pour l'instant. On reconnaît qu'il peut y avoir un intérêt, mais au niveau de notre politique, nous, ce qu'on favorise en premier lieu, c'est la restauration de l'habitat et, ensuite de ça, on va y aller avec de l'amélioration ou de la création d'habitat. Mais c'est certain que seront pris en compte, dans l'évaluation, le fait qu'il pourrait y avoir des perturbations, si on veut, de l'habitat naturel qui peut être présent, par exemple, en amont d'un obstacle comme ça, là.

2750

C'est sûr que ça ne sera pas pris à la légère, cette décision-là. Puis, comme vous allez aussi poser la question au niveau du MFFP, dans ces situations on se fie, aussi, aux avis au niveau provincial, là, pour prendre... pour dire qu'on est d'accord avec un projet comme celui-là, là. Mais à ma connaissance, on parle d'amélioration du passage et non de créer... dans le fond, de rendre un nouvel accès, là, en amont, pour ce que j'ai de connaissance de ce projet-là.

2755

Mais peut-être que je me trompe, là. Il faudrait voir avec l'initiateur du projet.

2760

LE PRÉSIDENT :

Mais ma question valait aussi pour un cas d'amélioration de la montaison. Parce que c'est quand même, là... Et, ce n'est pas un jugement que je pose, là, c'est vraiment de connaître la position du ministère sur des cas, là, de... qui changent le cours des choses, en fait, là, au niveau des obstacles naturels, dans ce cas-là.

2765

Et donc, je poserais la même question à madame Bourque et je l'étendrais à la connectivité des habitats, parce que ça aussi, ça fait partie des mesures de compensation, là, qui sont proposées par Minerai de fer Québec. Donc, il y a plusieurs interventions qui visent à augmenter la connectivité entre les habitats, donc tant pour améliorer la montaison du saumon ou améliorer la connectivité, là, qui sont deux situations, qui, actuellement, sont naturelles.

2770

2775 Quelle est votre philosophie vis-à-vis de l'amélioration -- pour utiliser le terme de madame Carrier, là -- d'un phénomène, finalement, ou d'une situation qui est naturelle, actuellement?

Mme MYLÈNE BOURQUE :

2780 Bien c'est sûr qu'au niveau, là, si on parle du projet pour favoriser la montaison du saumon sur la rivière Nabisipi, de notre côté également, là, on va devoir, là, faire une analyse un peu plus détaillée concernant ce projet-là. Mais, pour l'instant, là, on a jugé que c'était un projet qui était acceptable.

2785 Donc, le saumon, présentement, même en condition naturelle, est capable de monter la chute sous certaines conditions hydrauliques, mais le projet, là, va permettre de favoriser la montaison à cet endroit-là. Donc, c'est sûr qu'on reconnaît, là, qu'il peut y avoir des bons habitats qui sont présents en amont de la chute.

2790 Par contre, il va falloir faire une analyse un peu plus détaillée au niveau des gains que va apporter le projet, là.

2795 Puis au niveau, là, de la connectivité des habitats, c'est sûr que de rétablir une connectivité, c'est le genre de projet, là, qu'on peut accepter en compensation, par exemple, de permettre le libre passage du poisson, là, au niveau d'obstacles qui étaient, soit infranchissables, par exemple, au niveau du changement de ponceau. Donc, ces genres de projets-là peuvent être acceptés, là, en termes de compensation, là.

LE PRÉSIDENT :

2800 Mais, dans ce cas-là, c'est un rétablissement du passage du poisson, c'est ça?

Mme MYLÈNE BOURQUE :

2805 Oui, bien en fait, le saumon a... Dans le cas de la rivière Nabisipi, le saumon a déjà accès aux habitats qui sont en amont de la chute. Par contre, l'accès est limité, là, en raison de la présence de cette chute-là. Donc, le projet va favoriser la montaison, si on veut, là, au saumon.

LE PRÉSIDENT :

2810 C'est bien. Donc, ça complète. Et j'ai volontairement pas donné la parole à monsieur Lapointe. On va vous la donner, monsieur Lapointe, la parole, bientôt. Je voulais terminer, là, ce...

cette thématique-là, là, qui est un peu en porte-à-faux des thématiques qu'on a regardées ce soir.

2815 Est-ce que mon collègue aurait une question à poser au ministère, concernant... Et ça terminerait, en fait, notre analyse ou notre questionnement au niveau des compensations des milieux humides et d'habitat du poisson.

LE COMMISSAIRE :

2820 En fait, j'en ai une seule. Ça se dirige plus au niveau de Minerai de fer Québec. Ça serait à propos du programme de compensation, naturellement.

2825 Est-ce que les... j'ai cru comprendre, dans l'étude d'impact, au PR3.1, page 4-3, là, qu'il y avait, dans la nouvelle... le nouveau développement de la mine, il y aurait probablement des anciennes compensations qui risqueraient d'être détruites, plus ou moins, en fait, occupées par les nouveaux espaces, là. Je pense qu'on citait, par exemple, les aménagements (inaudible) de la conclusion ou encore pour les lacs F et G.

2830 Alors, ma question, c'est : est-ce que certains... un, est-ce qu'il y en aura, effectivement, des anciens éléments qui serviraient de compensation qui vont être enlevées ou modifiées -- enlevées, disons? Et donc, est-ce que certains des éléments de compensation réalisés à ces études d'impact vont être détruits? Donc, première question.

2835 La deuxième, c'est : est-ce que la valeur de ces pertes-là sera ajoutée aux nouvelles compensations et est-ce que le succès de ces aménagements-là a été évalué, avait déjà été fait avant?

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2840 Si vous me permettez, Monsieur la commissaire.

2845 Donc oui, ça a été, donc, évalué. Et aussi, ça a été intégré, donc, dans les pertes associées à ce qu'on vous a montré hier soir, dans le cadre des pertes qui étaient associées au projet. On a inclus ces pertes-là, qui étaient associées aux aménagements que l'ancien propriétaire a créés. Je ne me souviens plus du troisième volet de votre question.

LE COMMISSAIRE :

2850 Bien, le troisième, c'est si ces aménagements-là, est-ce qu'on avait évalué leur performance?

Parce que bon, on propose des choses, mais c'est intéressant de savoir que certains travaux de compensation ont bien performé, alors je m'interrogeais sur la performance de ces... ces éléments-là, qui avaient été mis en compensation.

2855 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Oui, ce qu'il faut comprendre, c'est que quand... quand, donc, que nous avons une entente avec... -- et madame Carrier pourra me corriger -- quand nous avons une entente avec le ministère Pêches et Océans, il y a quand même un suivi qui est fait, après l'aménagement, après les travaux
2860 qui sont effectués, pour s'assurer que les travaux rencontrent les objectifs initiaux, tels qu'ils ont été entendus lors de l'entente qui a été conclue entre les deux parties.

Et, dans le cas qui nous occupe, si je pense à certains aménagements qui ont été faits dans
2865 le secteur du lac Bloom, ceux qui sont touchés par l'éventuel agrandissement des aires d'entreposage, en ce moment, le suivi aura démontré que les objectifs étaient rencontrés pour ceux-là qui sont touchés, à l'exception d'un des aménagements, qui est le canal HE, pour être plus précis.

Donc, ce canal-là n'a pas rencontré les objectifs qui étaient prévus au départ, et c'est pour
2870 ça que le... Je ne veux pas parler pour le ministère, mais le ministère nous a demandé, suite aux conclusions du suivi qui a été fait, de proposer un autre type d'aménagement qui, celui-là, pouvait rencontrer les objectifs initiaux, et c'est pour ça qu'on a donc proposé de réaménager, faire des aménagements sur un tributaire dans la communauté de Fermont, là, qui est associé au réseau hydrographique présent en place, donc qui est à l'extérieur du site.

2875 Alors, ces aménagements-là ont été faits, et ils sont en cours de suivi, pour s'assurer, encore une fois, qu'on va respecter les objectifs.

2880 **LE COMMISSAIRE :**

O.K., c'est bon.

LE PRÉSIDENT :

2885 Moi, j'aurais aussi... j'aurais encore deux questions, avant de donner la parole à monsieur Lapointe qui est inscrit au registre. Je vous remercie de votre patience, monsieur Lapointe, si vous m'entendez.

2890 Ma question s'adresse soit à monsieur Lafrenière, à madame Carrier ou à madame Bourque, là. Vous parlez d'un suivi qui est effectué, là, après que l'aménagement est fait. Qui est responsable d'effectuer ce suivi-là?

Donc, je peux donner la parole à madame Carrier, tiens.

2895 **Mme JOANIE CARRIER :**

2900 Oui. Pour répondre à cette question-là, si je pars, dans le fond, de ce que monsieur Lafrenière vient mentionner, là, effectivement, il a bien résumé la situation. Pêches et Océans Canada a émis une autorisation en 2008, au départ de... pour donner, si on veut, la mine du lac Bloom actuelle, là. Puis, par la suite, avec les changements de promoteur, là, il y a eu des modifications en réémission d'autorisation, mais on était dans la même veine, effectivement.

2905 Là-dedans, on avait des... un plan compensatoire de proposé, qui comprenait différentes interventions, différents volets. Puis, dans les autorisations que Pêches et Océans Canada émet, dans le fond, il y a toujours des conditions qui se rattachent au suivi de ces compensations-là. Les suivis sont établis, là, selon chacun des projets. Ce n'est pas la même chose pour chacun puis ils vont s'étaler dans le temps, là, selon ce qu'on a de besoin, en fonction du genre de projet qui est effectué.

2910 Donc, c'est des exigences réglementaires qui sont incluses dans l'autorisation. Puis, Pêches et Océans Canada fait aussi des visites, là, de suivi/surveillance sur le terrain, autant des effets d'un projet autorisé que sur la compensation.

2915 **LE PRÉSIDENT :**

Et donc, c'est le... dans l'autorisation, vous exigez que le suivi soit fait par le promoteur, et le promoteur vous envoie, par exemple, un rapport annuel sur ces suivis, c'est ça?

2920 **Mme JOANIE CARRIER :**

Oui, c'est ça. Il va avoir des... des rapports d'exigés, par exemple, un an, trois ans ou cinq ans après un projet. Là, je donne un exemple comme ça, là, mais va être différent pour chacun.

2925 **LE PRÉSIDENT :**

Et, dans le cas où ce suivi-là, il s'avérait que l'aménagement ne fonctionne pas. Imaginons,

2930 là, l'aménagement d'une frayère, et que les poissons ne visitent pas cette frayère-là, est-ce que Pêches et Océans Canada est engagé, là, dans une approche de gestion adaptative, là, donc qui, après cinq ans, dirait au promoteur : Bien là, vous devez refaire une frayère ailleurs parce que celle-ci ne fonctionne pas?

Mme JOANIE CARRIER :

2935 Bien, au cours du suivi, évidemment, on analyse les rapports puis, s'il y a des mesures correctives à apporter, on va les exiger. Habituellement, le promoteur va le faire.

2940 Puis c'est... si on prend l'exemple du canal HE où ça n'a pas et fonctionné, bien il y a une compensation complémentaire, un autre projet qui a été demandé puis qui a été mis en oeuvre puis qui est en suivi actuellement. Puis, associé, dans le fond, à la... à sa demande d'autorisation, le promoteur doit aussi nous fournir une lettre de crédit.

2945 Cette lettre de crédit là sert à couvrir l'ensemble des coûts de mise en oeuvre du plan de compensation au complet, et des suivis. C'est un peu comme une garantie, si le promoteur ne réaliserait pas sa compensation, à ce moment-là, le ministère de Pêches et Océans serait responsable d'exécuter, par exemple, les travaux.

LE PRÉSIDENT :

2950 O.K., donc c'est très... Ça répond à ma question, donc je vous remercie beaucoup.

2955 Une dernière qui va -- et elle ne sera pas tellement longue -- que je pose à Minerai de fer Québec. Les... vous présentez toutes vos mesures de compensation au tableau 8, là, du PR6, là, à la page 105. Est-ce que toutes ces mesures de compensations là ont déjà été conçues et approuvées par des instances qui en sont responsables, soit le ministère Pêches et Océans ou le MFFP?

Donc, monsieur Lafrenière et votre équipe.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

2960 Oui, merci, Monsieur le président. Donc, je vous confirme qu'il n'y a aucune mesure telle que proposée dans l'étude d'impact qui a été approuvée. Donc, le projet est toujours en analyse pour autorisation. Si c'est celle dont vous faites référence, donc le projet est en analyse autant du côté du gouvernement du Canada avec Pêches et Océans que du côté du gouvernement du Québec avec

2965 MFFP.

LE PRÉSIDENT :

2970 Et bien, ma question... Oui, ça je me... bien, je poserais la question, je m'en attendais un peu, mais est-ce que les... toutes les mesures qui sont proposées dans le tableau 8, là, sont conçues. Par exemple, est-ce qu'il y a un plan et devis pour chacune de ces mesures-là, qui permet au ministère, là, de faire une analyse qui est basée sur des projets qui sont vraiment explicites, qui sont concrets.

2975 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

Merci de la précision, Monsieur le président. L'ingénierie fine n'est pas encore réalisée, mais je vais laisser quand même mon collègue, monsieur Poulin, vous exposer l'état des travaux qui sont... où est-ce qu'on est rendu, actuellement.

2980

M. JEAN-FRANÇOIS POULIN :

Oui, effectivement. Merci, monsieur Lafrenière.

2985

Bien en fait, le niveau, je dirais, est variable en fonction des différents projets. Certains nécessitent un niveau conceptuel; d'autres vont nécessiter un peu plus d'ingénierie. Si, par exemple, on parle du projet de la rivière Nabisipi, celui-ci, c'est un projet qui est actuellement porté par la Fédération québécoise du saumon atlantique, qui a réalisé différents plans et devis. Et, ce projet-là continue de... d'être moussé de leur côté, mais ça demeure l'intention du promoteur de faire cette réalisation et de contribuer à ce projet-là.

2990

2995 Alors que, dans d'autres cas, on a eu des plans et devis, presque pour construction, qui ont été faits dans le cas du lac Petits Escoumins, au niveau de la communauté innue d'Essipit, là. C'est un projet qu'ils attendent depuis plusieurs années, donc ils avaient avancé certaines phases, puis donc, c'est un niveau que je dirais qui est variable. Mais à ce stade-ci, normalement, des projets, comme on parle des pertes qui pourraient survenir dans un horizon de cinq à sept ans d'ici. C'est un niveau qui est généralement très avancé par rapport à ce... à un comparable à ce stade-ci, du niveau d'autorisation où on est rendu, là.

3000 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, je remercie tout le monde de nous avoir donné des réponses éclairantes au

niveau de toute la question des compensations aux milieux humides et habitat du poisson. Et on a terminé cette section-là, qui... au complet.

3005

Je vais donner la parole à monsieur Lapointe, qui est inscrit au registre, mais j'annonce que le registre va être fermé. On va laisser monsieur Lapointe poser ses questions, et ensuite, on va, là... J'entends la ventilation qui fonctionne, donc je pense que mon collègue va être d'accord pour qu'on termine la séance de ce soir, là, aux alentours de 22 h, et donc, on va laisser monsieur Lapointe poser ses questions. Et, si on a encore du temps, bien on pourra amorcer, là, le bloc parc à stériles et résidus et on pourra poursuivre demain après-midi.

3010

Donc, monsieur Lapointe, est-ce que vous m'entendez, d'abord?

3015

M. UGO LAPOINTE :

Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

3020

Oui, je vous entends. Donc, j'aimerais d'abord vous remercier pour la patience que vous avez eue d'attendre que nous terminions, là, la... notre questionnement sur le thème des mesures de compensation sur les milieux aquatiques et l'habitat du poisson. Là, je crois que vous étiez là depuis un bon moment, donc je m'en excuse et je vous remercie de votre patience. Et donc, je vais vous permettre, là, d'y aller avec votre première question.

3025

M. UGO LAPOINTE :

Oui, merci. Il n'y a pas de problème. En fait, oui, j'avais deux champs de questions, disons. La première, c'était de faire un suivi sur les... sur, justement, la... ce que vous discutez, là, le programme de compensation, et également l'encadrement du *Règlement sur les effluents des mines de métaux*. Puis la deuxième question portait sur les poussières, là. Je vais revenir sur les poussières.

3030

Donc, je vais y aller avec la première.

3035

LE PRÉSIDENT :

Oui.

3040

M. UGO LAPOINTE :

3045 Est-ce que la... Je crois que c'est madame Carrier, son nom, la représentante de Pêches et Océan Canada, pourrait confirmer ou réitérer que le principe de base de... du Règlement, là, au départ, de la *Loi sur les pêches* et du Règlement, c'est d'abord d'éviter toute perte d'habitat du poisson, avant même de commencer à parler d'améliorer ou de compenser, là. Il y a un principe d'évitement.

3050 Et, si c'est le cas et si c'est vraiment ça l'esprit du programme, tout de suite relié à ça, c'est la question des variantes, l'étude des différentes variantes, pour justement éviter les impacts. Et, dans ce cadre-là, dans l'étude des variantes -- puis je pense que vous l'avez touché un petit peu, là, dans certaines questions, mais peut-être juste pour clarifier -- comment s'arrime exactement le processus provincial québécois versus le processus fédéral?

3055 Autrement dit -- puis c'est un peu lié à notre expérience, là, de d'autres projets -- on a l'impression que, une fois que le processus fédéral... pardon, le processus provincial est passé, bien le fédéral, il fait juste suivre l'autorisation ou l'analyse provinciale. Autrement dit, est-ce que ça peut arriver que le fédéral va venir contredire un... une décision provinciale dans le processus? Comment s'arriment les deux, qui décident en premier, t'sais? Puis est-ce qu'il y a des exemples concrets, là, de changements de décision d'un bord ou de l'autre, là, dans les décisions, soit provinciales, soit fédérales.

LE PRÉSIDENT :

3065 Bien, merci, monsieur Lapointe. Je vais donner la parole à madame Carrier.

Mme JOANIE CARRIER :

3070 Oui, merci pour la question. Je vais référer à ma collègue qui est avec moi, ma chargée d'équipe, Marion Vacher.

LE PRÉSIDENT :

3075 Donc, madame Vacher?

Mme MARION VACHER :

Bonjour, Monsieur le président, et merci monsieur Lapointe pour votre question. Il y avait

3080 beaucoup d'éléments dedans, donc j'espère y répondre de la meilleure façon possible.

3085 La première partie de votre mise en contexte parlait de la notion d'évitement, si j'ai bien compris. En ce qui concerne cette notion-là, je vous ramène à la présentation de mes collègues d'Environnement et Changement climatique Canada de cet après-midi. Vous vous souvenez qu'en fait, le dépôt de résidus miniers et de stériles miniers dans les plans d'eau naturel doit, en tout premier lieu, faire l'objet d'une évaluation des solutions de rechange.

3090 C'est dans le contexte de cette évaluation-là que, quelque part, le principe d'évitement, on peut dire, peut être respecté, dans la mesure où, dans cette évaluation-là, vous savez, le promoteur doit évaluer la possibilité de faire du dépôt terrestre notamment.

3095 Le rôle du MPO est très circonscrit, comme vous l'avez vu dans la présentation de nos collègues, et ainsi dans ce que ma collègue, madame Carrier, a dit au début de cette séance. Nous, ce que nous évaluons, à Pêches et Océans Canada, dans le contexte d'un projet qui implique du dépôt de stériles et de résidus miniers dans des plans d'eau naturel, notre rôle est très circonscrit. On donne, on fournit, à nos collègues d'Environnement Canada, sur demande, des avis experts sur certaines choses, sur la... les eaux où vit le poisson qui vont... dans lesquelles vont être déposées les stériles et les résidus miniers -- première chose.

3100 Puis, deuxième chose, nous, selon un protocole d'entente, le MPO doit fournir un avis sur le projet compensatoire déposé en vertu du *Règlement sur les effluents de mines de métaux et de diamants*. Donc ça, c'était pour la première partie sur... de votre question qui concernait l'évitement.

3105 La deuxième partie de votre question portait sur l'arrimage, l'arrimage des processus, comment le processus fédéral se déroule par rapport au processus provincial. Bon bien là, le processus fédéral, comme ça vous a été expliqué... comme ça a été expliqué cet après-midi, actuellement, on en est rendu dans l'évaluation du projet d'agrandissement des aires d'entreposage. On est en train de passer le processus en lien avec le *Règlement sur les effluents des mines de métaux et de diamants*. Ce processus suit son cours et les délais que vous ont indiqué nos collègues d'Environnement Canada, ce sont des processus, et ça se peut, dans d'autres cas, qu'ils vont à des vitesses différentes des processus d'évaluation de nos collègues de la province.

3110 Ce sont des processus qui suivent les lois et les règlements fédéraux puis, il se peut qu'ils aillent à des vitesses différentes.

3115 En ce qui concerne votre question sur qui prend la décision en premier, bien, bien évidemment, ça dépend de l'avancement des différents processus, des différents paliers

3120 gouvernementaux. Et, bien vous avez vu que, en ce qui concerne le processus... le processus en lien avec l'inscription à l'Annexe 2 du *Règlement sur les effluents des mines de métaux et de diamants*, nos collègues d'Environnement Canada vous ont présenté un échéancier. Puis c'est ce processus, donc, suivant ces échéanciers-là.

Est-ce que ce sera avant ou après la décision de nos collègues de la province? Bien, c'est l'avenir qui le dira.

3125 Est-ce que j'ai des exemples? Je pense qu'il y avait aussi un élément, dans votre question, qui parlait d'exemple où... Il y avait des décisions émises par des paliers gouvernementaux qui étaient différentes. Je vous dirais que je n'ai pas d'exemple à vous fournir, j'ignore. Je n'ai pas d'indication à vous donner à ce niveau-là, mais je réitère que ces différents processus doivent... et les cadres que nous suivons, au niveau du gouvernement fédéral, suivent nos lois et nos processus.

3130 Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question?

LE PRÉSIDENT :

3135 Bien moi, je considère que vous avez répondu... vous avez répondu à plusieurs éléments, là, très clairement, à la question.

3140 En complément, je demanderais peut-être à madame Gagnon ou à madame Bourque, la dernière question de monsieur Lapointe, est-ce que vous avez des exemples où, par exemple, la décision provinciale et la décision du ministère Pêches et Océans Canada, par exemple, n'ont pas été accord. Est-ce que c'est des situations qui sont déjà arrivées?

Madame Gagnon?

3145 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

O.K., merci, je n'étais pas sûre de l'ordre.

3150 Moi non plus, je n'ai pas d'exemple concret en tête, de cadre de... par exemple qu'un décret aurait été mis. Il faut faire la distinction entre l'Annexe 2 puis le processus d'évaluation environnemental.

Donc, au fédéral aussi, il y a un processus d'évaluation environnemental, et parfois, un projet est visé autant au provincial puis au fédéral. Puis, à ce moment-là, on a un protocole d'entente

3155 d'harmonisation des étapes, justement pour essayer d'empêcher des cas où des décisions seraient
aux antipodes, donc une espèce d'arrimage, là, mais en même temps, que chacun suive son
processus, selon ses lois et règlements.

3160 Maintenant, dans le cas qui nous intéresse, ce n'est pas le cas. Donc, la mine du lac Bloom
n'est pas visée par les évaluations environnementales fédérales, mais est visée tout de même par
une procédure menée par Environnement Canada, avec le MPO.

3165 Donc, je vous dirais qu'on essaie, évidemment, d'harmoniser. Je pense que des discussions
peuvent avoir lieu durant l'analyse, entre le MFFP puis le MPO. Mais c'est effectivement, les deux
procédures suivent leur cours chacun de leur côté. Mais on cessait de s'arrimer dans la mesure du
possible, là. On ne fait pas exprès pour... Mais, en même temps, c'est ça, chacun a ses critères.

3170 Je ne sais pas si ma collègue Mylène a plus de précision par rapport aux critères distinctifs
du fédéral, du provincial, peut-être.

LE PRÉSIDENT :

Donc, madame Bourque?

3175 **Mme MYLÈNE BOURQUE :**

3180 Bien, juste pour compléter, en fait, effectivement, parfois, c'est sûr qu'on pourrait avoir des
exigences différentes, là, au niveau... Par exemple, nous, c'est vraiment sur les aspects fauniques,
là, sur lesquels on émet un avis au ministère de l'Environnement, là, dans le cas de... du processus
d'évaluation environnement, mais, dans la mesure du possible, là, puis ça a déjà été fait dans
d'autres projets, là, on essaie de... on discute avec le ministère Pêches et Océans puis on essaie
de s'arrimer, là, au niveau, surtout des compensations, là, des pertes et des gains, là, qui sont
demandées.

3185 **LE PRÉSIDENT :**

3190 Et, par curiosité, je peux passer la... poser la question à madame Bourque. Est-ce que ces
arrimages-là se font par des ateliers de travail en personne ou ça se fait par des échanges de
correspondance? Comment vous procédez exactement, pour faire un arrimage, là, qui est efficace?

Mme MYLÈNE BOURQUE :

3195 Bien, en fait, on... ça peut être sous toute forme, soit des courriels ou des ateliers de travail, surtout à distance, je dirais, parce qu'on n'est pas tout à fait dans les mêmes bureaux. Mais, ça peut être sous toute on forme, là, de... soit des correspondances par courriel ou par... en personne ou par visioconférence, là.

3200 **LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Donc, je donnerais peut-être la parole à madame Carrier, en dernier, si vous vouliez ajouter quelque chose sur ces aspects-là, peut-être, en complément?

3205 **Mme JOANIE CARRIER :**

Oui, mais je vais laisser ma collègue, madame Vacher, terminer.

LE PRÉSIDENT :

3210

Parfait, je vous remercie beaucoup. Donc, la parole est à madame Vacher.

Mme MARION VACHER :

3215

Oui, bien pour compléter ce que disaient mes collègues du MFFP puis du MELCC, effectivement, au niveau de l'arrimage, donc notamment, comme disait ma collègue Carrier... Joanie Carrier, précédemment, lorsque nous faisons l'analyse, par exemple -- je donne un exemple concret -- d'un projet compensatoire déposé en vertu du *Règlement sur les effluents de mines de métaux* ou d'un projet compensatoire qui est directement déposé au MPO, en vertu d'autres articles de la *Loi sur les pêches*, il est très fréquent que nous nous arrimions... que nous ayons des discussions avec nos collègues pour, par exemple, évaluer la recevabilité d'options compensatoires...

3220

Il y a toutes sortes de discussions qui prennent toutes sortes de forme, comme elle le disait si bien. Ça peut être par courriel, ça peut être par téléconférence. Donc, on utilise toutes les formes qui sont adéquates pour permettre... pour nous permettre d'analyser les propositions du promoteur.

3225

LE PRÉSIDENT :

3230

Parfait. Donc écoutez, j'estime que, monsieur Lapointe, votre question, là, les différents

volets de votre question ont été bien répondus et je remercie les différents intervenants... différentes intervenantes.

Donc, je vais vous laisser la parole, monsieur Lapointe, pour poser votre deuxième question.

3235

Monsieur Lapointe, vous êtes là? Je demanderais peut-être à régie de m'envoyer... donc, bon, je voulais avoir une petite... On me dit qu'on est en train de vérifier. Donc, on va peut-être attendre, là, quelques instants, parce que dépendant, là, de l'ampleur de la question et de la réponse de monsieur Lapointe, ça pourrait sans doute terminer la séance de ce soir;

3240

À moins que mon collègue débute avec des questions...

LE COMMISSAIRE :

3245

9 h 30.

LE PRÉSIDENT :

3250

Bien, on pourrait commencer, peut-être, dans le fond, à poser des questions, là, pour éviter de... Et si monsieur Lapointe nous revient, donc on pourra y aller avec sa question.

Donc, je vais laisser mon collègue commencer le bloc, là, parc à stériles et résidus.

LE COMMISSAIRE :

3255

Oui, c'est ça. Donc... Bon il y a un document, là, qui a été produit, je pense le PR5.8, concernant les conséquences de rupture de digues, de différentes digues qui ont été analysées, là. Et, à ce sujet-là, ce que j'ai remarqué, c'est que finalement, l'analyse, elle regarde les... plus ou moins la question des conséquences, donc à la fois l'arrivée des événements et la résilience ou la réponse du système qui est impacté par la rupture d'une digue.

3260

J'avais une question à savoir : est-ce que vous pourriez nous indiquer, pour les digues, parce que l'analyse fait... part du fait que l'événement survient. Ça, c'est correct, donc on regarde la conséquence. Mais, je pense que, pour recadrer cela, ça serait bien que vous nous indiquiez, pour chacune des digues, surtout celles qui sont considérées comme ayant des conséquences catastrophiques ou extrêmes, quelle est la probabilité d'une telle rupture pour ce genre d'ouvrage là et comment-on... comment est-ce qu'on arrive à évaluer que le risque, il est calculable? Acceptable, excusez-moi.

3265

3270 Donc... parce que dans l'analyse, on fait l'hypothèse qu'il y a une rupture, mais on... ça serait bien qu'on puisse savoir, pour le genre d'ouvrage que vous avez, quelles sont, à cette étape-ci, les probabilités de rupture que vous avez estimées et comment est-ce qu'on juge l'acceptabilité de cette probabilité-là dans la conception?

3275 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

 Donc, la question... Est-ce que la question m'est adressée, Monsieur le président, Monsieur le commissaire?

3280 **LE COMMISSAIRE :**

 À vous ou à monsieur Choquet, là. C'est à vous, monsieur Lafrenière.

3285 **M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :**

 Il y a plusieurs aspects à votre question, Monsieur le commissaire. Est-ce que... On pourrait juste discuter de la question de la rupture en tant que telle, mais quand vous parlez d'acceptabilité, évidemment, on ne fait pas en sorte d'avoir une situation où il est acceptable qu'il y ait une rupture. Alors, c'est un peu malaisant, pour Minerai de fer Québec, de commenter sur l'acceptabilité, là.

3290 **LE COMMISSAIRE :**

3295 Non non, excusez-moi, je n'ai pas... je me suis mal exprimé ou j'ai été mal compris. En fait, quand on évalue un critère de risque, par exemple, on... après ça, dans la société, on va décider, dans des diagrammes FN, par exemple, quels sont les niveaux de risque que l'on va accepter et d'autres qu'on juge inacceptables.

3300 Bon, ce n'est pas que je présume que vous dites... je suis d'accord qu'on considère qu'on ne considère pas acceptable qu'une digue rupture, mais quand même, dans la conception de cette digue-là, en général, pour les... on a des fréquences de rupture qui existent, et là, on essaie de déterminer, finalement, c'est quoi la fréquence. C'est 1 dans 10 000 ans, 1 dans 1 000 ans, je ne sais pas trop, mais c'est... Il y a des éléments de réponse qui existent dans la littérature. Sûrement que ceux qui font la conception ont accès.

3305 Alors, j'aimerais qu'on puisse me dire, pour ceux qui ont fait la conception, dans le cadre de ces ouvrages-là, quels sont les... quel est le niveau du risque ou la fréquence de rupture, si vous voulez, de ce genre d'ouvrage là, connu? Et puis, quand je dis : C'est qui qui dit que c'est acceptable?

3310 Souvent, ce sont les organisations qui déterminent, ou la société, en fait quelqu'un qui dit : Bien moi, là, passé tel risque, c'est vraiment inacceptable. Ça, c'est peut-être moins important, mais déjà, d'avoir un niveau de risque, ça permettrait peut-être de positionner, dans l'image des gens, la perception du danger, là.

M. FRANÇOIS LAFRENIÈRE :

3315 Merci bien, Monsieur la commissaire. Avant de rediriger la question à monsieur Choquet, simplement rementionner ce que je mentionnais un peu cet après-midi, c'est-à-dire que nous avons plusieurs mécanismes en place pour que ce genre de situation là n'arrive pas. On sera volontiers... On aimerait bien pouvoir l'expliquer, ce que nous faisons en ce moment, pour s'assurer que ça, ça n'arrive pas, mais pour répondre à la question, donc je vais rediriger à mon collègue, monsieur Choquet.

3320 **M. FRÉDÉRIC CHOQUET :**

Oui. Merci, monsieur Lafrenière. Merci, Monsieur le commissaire.

3325 Alors, les digues en général ont été conçues conformément à la Directive 019, c'est-à-dire qu'elles sont susceptibles de contrôler et de contenir une crue de projet qui correspond à une fonte d'une récurrente 100 ans, qui va se produire sur 30 jours, plus une pluie qui a une récurrence 1 dans 1 000 ans, qui va avoir une durée de 24 heures.

3330 Les digues sont conçues pour cela, elles sont conçues également avec un déversoir d'urgence, qui va permettre de laisser passer une pluie maximale probable, tout en ne dépensant pas l'élément étanche.

3335 Ça étant conçu, ce qu'on a regardé ensuite, c'est de dire : Bon, un élément... donc la crue de projet survient, la pluie 1 dans 1 000 ans, 24 heures à la fin d'un mois de fonte, la fonte d'une accumulation de neige qui correspondait à 1 fois aux 100 ans.

3340 Il y a donc, par-dessus cet événement, on va rajouter une pluie qui a une récurrence 1 dans 10 000 ans, et c'est basé sur l'augmentation de la quantité d'eau dans le bassin, avec cette pluie 1 dans 10 000 ans, et le fait que le bassin va déborder, cette... la brèche va donc... va apparaître au cours de l'événement 1 dans 10 000 ans cumulée à l'événement de crue de... la crue de projet, pour laquelle le parc à résidus... les ouvrages de rétention d'eau ont été conçus.

Donc, les... On peut dire que c'est quand même la combinaison de deux événements

3345 climatiques, de trois événements climatiques extrêmes : la fonte d'une accumulation 1 dans 100 ans, la pluie 1 dans 1 000 ans 24 h et, par-dessus ça, on va mettre une pluie 1 dans 10 000 ans.

LE PRÉSIDENT :

3350 C'est bien,

LE COMMISSAIRE :

C'est bien.

3355

LE PRÉSIDENT :

Je pense... Est-ce qu'on peut passer à monsieur Lapointe, qui est revenu en ligne?

3360

LE COMMISSAIRE :

D'accord.

LE PRÉSIDENT :

3365

Donc...

LE COMMISSAIRE :

3370

Il y a peut-être une précision, là.

LE PRÉSIDENT :

Ah oui, allez-y.

3375

M. FRÉDÉRIC CHOQUET :

3380

J'aurais aimé juste aborder une précision, peut-être... Toutes ces données-là ne sont pas juste le fait du fait du concepteur; c'est vraiment, d'une part, on suit ce qui est dans la Directive 019, mais également dans ce qui va être dans les institutions, comme l'Association canadienne pour les barrages.

3385

Ce sont eux qui vont proposer une méthodologie pour l'étude de rupture des ouvrages. Donc, ce n'est pas... c'est quand même quelque chose qui est normalisé, et on suit, en fait, ces recommandations-là.

LE PRÉSIDENT :

3390

Parfait. Donc, merci beaucoup, monsieur Choquet. Est-ce que ça complète cette...

LE COMMISSAIRE :

C'est cette question-là, mais je vais laisser monsieur Lapointe...

3395

LE PRÉSIDENT :

C'est bien.

LE COMMISSAIRE :

3400

... poser la sienne.

LE PRÉSIDENT :

3405

Donc, monsieur Lapointe, est-ce que vous m'entendez?

M. UGO LAPOINTE :

3410

Oui, je vous entends. Est-ce que vous m'entendez?

LE PRÉSIDENT :

3415

Oui, on vous entend. Donc, encore une fois, là, mes excuses pour les problèmes de ligne, là. Je ne sais pas où ça s'est produit, mais l'important, c'est qu'on vous retrouve. Donc, je vais vous permettre de poser votre deuxième question, maintenant.

M. UGO LAPOINTE :

3420

Oui, vous m'entendez bien, toujours?

LE PRÉSIDENT :

Oui

3425 **M. UGO LAPOINTE :**

Oui? Donc oui, en fait, je vous entendais très bien, tout à l'heure; c'est vous qui ne m'entendiez pas.

3430 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

3435 **M. UGO LAPOINTE :**

Et je... c'est un des aspects désagréables de communiquer par téléphone, j'imagine.

3440 Écoutez, merci pour les premiers éléments de réponse, là, puis la raison pour laquelle je pose cette question-là ce soir, c'est parce que j'ai... comme vous, je tente de profiter de la présence des représentants du fédéral, là. Et, je me rends compte que ma question qui était très large, je l'ai mal formulée.

3445 Vous n'êtes pas obligé de répondre, mais je vais juste quand même souligner que moi, ce sur quoi je voulais plus porter attention, c'était sur la ... l'analyse des solutions des rechange et pas tant sur les solutions compensatoires.

3450 On se rend vite compte, dans les réponses, que c'est vers là que ça tend, mais ma question, ça ciblait plus : dans l'analyse des solutions de rechange, le provincial fait un travail et le fédéral est supposé de faire un travail aussi, pour éviter lesdits impacts, là. Et puis, c'était plus sur ce volet-là des solutions de rechange, lequel prend la décision en premier, dans quelles étapes, et caetera.

Mais bon, voilà. Donc, je voulais juste préciser ça. C'est à vous de décider si vous voulez poursuivre là-dessus ou non, mais je voulais juste le souligner.

3455 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, on peut demander un complément de réponse, là, à madame Carrier, qui pourra diriger sa question à madame Vacher. Donc, ce que je comprends de votre question, là, c'est : qui

3460 prend la décision de ne pas considérer une solution de rechange parce qu'on considérerait que ce n'est pas acceptable? Est-ce que c'est un peu ça votre... le sens de votre question?

M. UGO LAPOINTE :

3465 Bien, dans le fond, c'est parce que... puis pour être plus concret, là, c'est que la gestion des résidus miniers et les scénarios d'entreposage des résidus miniers et des stériles miniers, là, qui, à quelque part, relèvent du provincial, là, et de la *Loi sur les mines* et les différents guides, dans quelle mesure le fédéral peut dicter la solution de rechange à une province, là?

LE PRÉSIDENT :

3470 La question est claire, donc je vais m'adresser à madame Carrier, en premier.

Mme JOANIE CARRIER :

3475 Oui, je vais rediriger la question à madame Vacher.

LE PRÉSIDENT :

3480 Madame Vacher, donc on vous écoute.

Mme MARION VACHER :

3485 Rebonjour, Monsieur le président et merci, monsieur Lapointe pour cette précision. Pour être plus claire avec vous, les questions qui concernent l'analyse des solutions de rechange devraient être adressées avant tout à nos collègues d'Environnement et Changement climatique Canada.

3490 Comme vous l'avez vu dans la présentation, cette analyse doit être conforme à un guide qui est produit par nos collègues et le rôle du MPO dans cette circonstance est très circonscrit. Donc si, Monsieur le président, je vous proposerais de rediriger la question sur l'analyse des solutions de rechange à nos collègues d'Environnement et Changement climatique Canada.

LE PRÉSIDENT :

3495 Mais en fait... Oui, O.K., je comprends. Mais j'aimerais savoir ce qui a préséance. Si je pouvais interpréter la question de monsieur Lapointe, le ministère d'Environnement et Changement climatique Canada, sa préoccupation, c'est... ça semble être... pas sa préoccupation, mais son rôle,

3500 c'est de déterminer si un plan d'eau va être inscrit à l'Annexe 2. Mais jusqu'où ce ministère-là considère que la solution de rechange n'est pas acceptable et qu'on devrait garder... regarder une autre solution de rechange? Donc... mais là, je comprends que ce n'est pas à vous qu'on peut poser cette question-là, donc on pourra la rediriger de façon écrite, au ministère, là, Environnement et Changement climatique Canada.

Donc, monsieur Lapointe, je pense que c'est le plus loin qu'on peut aller ce soir.

3505 **LE COMMISSAIRE :**

Peut-être une...

3510 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, peut-être... Mais mon collègue...

LE COMMISSAIRE :

3515 Je vous écoute parler, mais en fait, d'accord, je pense que c'est bien de rediriger à Environnement Canada, mais je me posais la question concernant, au Québec, au MELCC. Finalement, les évaluations des solutions de rechange, dans votre approche, si j'ai bien compris, vous laissez faire l'initiateur selon le guide fédéral? Vous n'avez pas, vous, de votre côté, à intervenir à ce niveau-là ou, si oui, bien, comment vous le faites?

3520 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, madame Gagnon?

3525 **Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :**

3530 Oui, en fait, effectivement. Nous, on demande au promoteur de réaliser une analyse de variantes rigoureuse. On n'a pas de guide pour le diriger dans cette analyse, donc le promoteur peut prendre le guide qui est fourni par le fédéral pour réaliser son analyse de variantes, c'est tout à fait adéquat.

Donc, il réalise son analyse de variantes et après, on pose un jugement sur l'analyse qui a été effectuée et sur l'interprétation du promoteur, quant au meilleur choix de la variante. Donc, il est tout à fait libre d'utiliser ce guide-là, mais ça ne nous empêche pas de l'évaluer selon nos critères.

3535 **LE COMMISSAIRE :**

Merci.

3540 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, ça complète cette réponse-là. Donc, monsieur Lapointe, on pourrait passer à votre deuxième question, là, je pense, concernant la qualité de l'air.

3545 **M. UGO LAPOINTE :**

Oui. Oui, là, j'hésite. Oui, je pourrais revenir sur l'autre pour le dépôt des effluents et... O.K., bon, je vais aller avec la poussière, la qualité de l'air, étant donné que c'est un autre sujet de la soirée.

3550 Est-ce que ça serait possible pour... je ne sais pas si c'est... peu importe, là, le provincial ou le fédéral, de déposer à la commission une comparaison des normes et des critères de qualité de l'air appliqués pour les PM2.5, PM10 et, également, l'accumulation... l'accumulation en surface terrestre, là, des poussières, là, donc aiguë, donc t'sais, 1 heure, 24 heures et/ou mensuel, O.K.?
3555 Donc, vous voyez un peu le tableau. Et comparer, dans le fond, le Québec, ces normes et ces critères-là pour le Québec, avec ceux voisins de Terre-Neuve-et-Labrador, O.K. Et, de l'autre côté, ceux de l'Ontario. Et si on pouvait ajouter une troisième colonne, ça serait la Colombie-Britannique.

LE PRÉSIDENT :

3560 Donc, je pense que la question s'adresse à madame Gagnon.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3565 Oui. Alors, si je peux référer à l'annexe... au *Règlement sur l'assainissement de l'atmosphère*, il y a l'Annexe K qui relève toutes les normes de la qualité de l'atmosphère de la province, mais je ne peux absolument pas me prononcer par rapport à... aux normes et critères de l'Ontario et de Terre-Neuve-Labrador.

3570 C'est un exercice qui peut être fait, mais je ne suis pas plus familière que vous sur les normes et critères des provinces adjacentes. Je ne sais pas si vous souhaitez qu'on fasse l'exercice de comparaison?

LE PRÉSIDENT :

3575 Monsieur...

M. UGO LAPOINTE :

3580 Oui, c'est ça le sens de ma question, c'est d'avoir un tableau pour la commission. Oh, excusez.

LE PRÉSIDENT :

3585 Non, allez-y, monsieur Lapointe.

M. UGO LAPOINTE :

3590 Bien, c'est ça le sens de la question, c'est de comparer. Puis, pour le dire autrement, c'est que, par exemple, juste un exemple bien bien concret, mais à notre connaissance -- et on peut se tromper, là -- mais le Québec n'a pas de norme pour les PM10, alors que l'Ontario en a.

3595 Et donc, t'sais, une fois qu'on a les données comparatives des deux provinces voisines en particulier, on peut, dans notre mémoire, après ça... ou poser d'autres questions à savoir : est-ce que Québec compte s'arrimer avec les normes des provinces voisines.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3600 C'est une question beaucoup plus large qu'un projet si les provinces s'arriment leur réglementation entre elle.

M. UGO LAPOINTE :

3605 Non, mais la première étape, c'est de comparer les critères, là, et les normes. Surtout pour le Labrador, là, qui est juste à côté.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3610 Hum, hum.

LE PRÉSIDENT :

3615 Donc, on va éviter, monsieur Lapointe, un dialogue est-ce que vous et madame Gagnon, là. Donc, je poserais la question à madame Gagnon : est-ce que vous êtes à l'aise de préparer un tableau comparatif, là, de ces critères-là, pour le Québec, et le comparer avec le Labrador et l'Ontario?

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3620 Je comprends qu'on...

LE PRÉSIDENT :

3625 Et peut-être...

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3630 Oui?

LE PRÉSIDENT :

Et peut-être la Colombie-Britannique, là, comme le demandait monsieur Lapointe.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

3635 Je comprends qu'on vise les PM2.5 puis, M10, c'est l'accumulation de surface?

LE PRÉSIDENT :

3640 C'est bien ça, monsieur Lapointe?

M. UGO LAPOINTE :

3645 Oui, exactement.

LE PRÉSIDENT :

Donc, voilà. Donc, ça répond, je pense, à votre question, et on attendra un dépôt de ce

3650 tableau-là, éventuellement de la part du... de votre ministère, madame Gagnon.

Mme ANDRÉ-ANNE GAGNON :

Parfait.

3655 **LE PRÉSIDENT :**

Donc, sur ce, je pense qu'on va terminer la séance d'aujourd'hui. Je pense qu'on a travaillé fort cet après-midi et ce soir.

3660 Je tiens vraiment à remercier toutes les personnes du public qui nous ont posé des questions. Le BAPE est là justement pour renseigner, entre autres, le public, tente de donner la priorité au public dans ses séances, là, de la première et... dans ses audiences publiques en général, mais le BAPE, aussi, se sert de ces audiences, là, pour approfondir, là, le sujet et ce qui va lui permettre... ce qui va nous permettre de faire une analyse plus approfondie du projet.

3665 Donc, merci à toutes les personnes qui nous ont contactés pour poser les questions, et ça nous nourrit en même temps.

3670 Et, merci monsieur Lafrenière, et toute votre équipe, donc, d'avoir répondu à nos questions, aujourd'hui, et à tous les intervenants, là, à toutes nos personnes-ressources qui étaient présentes cet après-midi et ce soir.

3675 Et, je vous donne rendez-vous, donc, demain après-midi, à 13 h, pour la poursuite de notre... de la première partie de notre audience publique. Là-dessus, je vous souhaite une bonne fin de soirée et au revoir.

3680 **SÉANCE AJOURNÉE AU 22 OCTOBRE 2020 À 13 h**

3685

3690 Je soussignée, VANESSA LAGACÉ, sténographe officielle, déclare sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience
que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

ET J'AI SIGNÉ :

3695 

Vanessa Lagacé, s.o.